

Séance de l'après-midi du 12 mars 2009

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. PIERRE FORTIN, président
M. JACQUES LOCAT, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET
MINIER AURIFÈRE CANADIAN MALARTIC
PAR OSISKO**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 12 mars 2009 à 13 h 30
Sous-sol de l'Église Saint-Martin-de-Tours
581, rue Royale
Malartic

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 12 MARS 2009

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DU PRÉSIDENT	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. GILLES LECOMTE	9
Mme ANNETTE AYOTTE.....	22
M. LARRY BÉLANGER	35
M. UGO LAPOINTE.....	45
M. KEN MASSÉ.....	49
REPRISE DE LA SÉANCE	
Mme NICOLE KIROUAC	71
Mme LOUISE LEBOEUF.....	83
M. DORIS ST-PIERRE	91
Mme CÉCILE LAPRÉ-BUSCEMI	97
M. CLÉMENT BERNARD.....	101
M. SIMON LAQUERRE	103

**SÉANCE DU 12 MARS 2009
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonjour. Bienvenue à cette deuxième séance de l'audience publique sur le projet minier aurifère Canadian Malartic.

10 Je souhaite également la bienvenue aux personnes qui nous écoutent sur le Web.

Pour les personnes en salle, je vous invite à mettre vos cellulaires en mode vibration si ce n'est pas déjà fait.

15 Avant de débiter, je voudrais signaler que de nouveaux documents ont été déposés depuis le début du mandat. Il s'agit de documents à la fois du promoteur et des personnes-ressources.

20 Le premier, c'est une note technique complémentaire du promoteur qui porte la cote PR8.1.1.

Vous trouverez également les autres documents sous la cote DA et DB. Et vous êtes invités à les consulter dans la documentation déposée sur le site Web du BAPE ainsi que dans les centres de consultation.

25 Je vais également vérifier si le promoteur a déposé de nouveaux documents depuis la dernière séance d'hier soir.

Monsieur David.

30 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Monsieur le Président, peut-être une petite parenthèse au niveau du document DA10! Donc le document de plan de fermeture avait bel et bien été déposé à la Commission, donc juste que vous en preniez bonne note à ce niveau-là.

35 **PAR LE PRÉSIDENT:**

40 Mais il n'avait pas été remis au ministère des Ressources naturelles, c'est ça?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

45 Il a été présenté. Ce qui était exact, ce que monsieur Marcoux a mentionné, c'est exactement ce que nous avons fait. Nous l'avons présenté, mais encore là, c'est un document préliminaire.

Et pour nous assurer de la bonne voie du plan, la bonne marche du plan, la bonne conception du plan, et on a déposé le document préliminaire à la Commission.

50 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc pour ceux qui se joignent à nous, hier on parlait du plan de fermeture préliminaire, donc c'est le document qui est sous la cote DA10 qui a été déjà déposé à la Commission, c'est ça?

55

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

Oui monsieur le Président.

60 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous avez d'autres documents? Ou d'autres réponses?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

65

Exact. Nous avons une question concernant le positionnement et l'échantillonnage, suivi de la qualité de l'air.

70 Donc monsieur le Président, je vous ferai référence à notre document d'étude d'impact au chapitre 11.2.2.3.

Par contre, en document de support, nous pouvons vous présenter le positionnement de ces zones d'échantillonnage, donc les endroits où ce que les appareils, donc on parle de quatre (4) appareils, deux (2) au nord de la mine et deux (2) au sud de la mine.

75

C'est tout simplement deux (2) cartes dans lesquelles on peut pointer.

PAR LE PRÉSIDENT:

80 Donc hier, c'était suite à une question concernant la proposition que vous aviez déjà faite à la population pour positionner.

On pourrait les voir?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

85

Ça s'en vient.

PAR LE PRÉSIDENT:

90

Excellent.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

95

Donc vous voyez les points orangés, donc c'est les deux (2) secteurs.

Donc le premier point à la proximité du mur nord de la fosse et le point au nord qui est sur le coin du nouveau quartier résidentiel, le quartier nord.

100

Le point orange est tout près du point initial, donc c'était important pour nous d'avoir, on a déjà échantillonné à cet endroit-là, donc on aura un historique en positionnant, en conservant cette station à cet endroit-là.

105

Et ceci est une nouvelle station que nous proposons, située à proximité des installations minières.

On pourrait passer au sud de la mine! Donc vous voyez le rang 7. Les installations de l'usine seront situées à cet endroit, la fosse et les deux (2) stations qui sont prévues à cet effet.

110

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, merci beaucoup.

Pour nous remettre un peu dans le contexte, vous appelez ça des propositions parce que vous deviez en discuter à nouveau avec le ministère du Développement durable?

115

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

Exactement. C'est mentionné dans notre chapitre que nous avons quatre (4) stations. Nous, c'est une suggestion de positionnement.

120

Il va falloir recevoir l'aval des autorités.

PAR LE PRÉSIDENT:

125

OK. Maintenant, avez-vous d'autres documents?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

130 Une réponse concernant le golf. Encore une fois, je ferais une référence au document de l'étude environnementale phase 1 qui a été effectuée.

Donc j'aimerais répondre à cette question bien précise qui était: Est-ce qu'il y a eu carottage ou échantillonnage de sol, il y en a pas eu, monsieur le Président.

135 La raison, c'est que l'élément qui était mis en cause, le produit Daconil qui est un fongicide utilisé sur les terrains de golf, qui est appliqué une fois l'an habituellement à l'automne, ce fongicide a une durée de demi-vie de dix (10) à soixante (60) jours dans le sol. Donc c'est pour cette raison qu'il n'a pas été jugé de faire un carottage, la première des choses.

140 La deuxième des choses, c'est parce que ce sol n'existe plus présentement. Le sol a été excavé entièrement. Donc tout le secteur des trois (3) trous de golf, le sol a été enlevé.

Donc je sais pas si ça répond à votre question, monsieur le Président?

145 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Tout à fait. Mais comme la personne qui a posé la question hier n'est pas ici cet après-midi, elle va être ici en début de séance de ce soir, on pourrait y revenir s'il y avait d'autres questions.

150 Aviez-vous un autre sujet?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

155 Nous avons effectivement un autre sujet à l'ordre du jour.

Un document demandé par monsieur le commissaire Locat concernant le rabattement, une figure. Donc on a formulé la réponse, fourni la réponse hier soir, mais le document, le visuel va nous arriver sur l'heure du souper ce soir. Donc on pourra le déposer. Donc ça s'en vient.

160 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc on pourrait y revenir.

165 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

170

C'est beau. C'est tout?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

175

C'est tout.

PAR LE PRÉSIDENT:

180

Il y avait pas des choses sur la portance des sols?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

185

Nous avons la portance des sols, on nous a indiqué que nous devons répondre à cette question ce soir.

PAR LE PRÉSIDENT:

190

On le traitera avec l'intervenant qui avait posé la question.

Merci beaucoup monsieur David.

Maintenant, j'irais du côté des personnes-ressources.

195

Est-ce que vous avez de nouveaux documents, madame Loisel?

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

200

Oui monsieur le Président. Si vous permettez, je voudrais réagir aussi à ce que monsieur David disait tantôt pour le suivi de la qualité de l'air.

Présentement, c'est une proposition de suivi qu'on a. Généralement, la surveillance du suivi environnemental, c'est assez lourd, ce qui fait qu'on préfère attendre que le projet soit mieux défini.

205

Et ce qu'on demande au promoteur, c'est de se mettre d'accord avec lui pour un programme de surveillance de construction avant le premier ÇA; et la surveillance pendant l'exploitation, c'est généralement quand on va donner le dernier CA, qu'on se soit mis d'accord là-dessus.

210

Parce qu'il y a une masse de détails là-dessus, des choses qui s'ajoutent en cours de route, comme une station météo qui a été installée dernièrement par Osisko, on l'a appris par

après, bon, il fallait voir avec notre météorologue s'il était d'accord avec le positionnement de la station. Il va falloir décider comment on fait le suivi de ça.

215 Donc c'est des choses qu'on va discuter au fur et à mesure. Et généralement, c'est une condition de décret qu'on a, que le programme de surveillance et suivi soit finalisé, et présenter le programme de construction pour le premier CA et le programme pour l'exploitation avec le dernier CA. Donc c'est un "work in progress".

220 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

225 **PAR Mme RENÉE LOISELLE:**

À part ça, bon, hier, on m'avait posé plusieurs questions.

230 La consultation autochtone! Je ne peux que répéter qu'il y a plusieurs raisons, généralement assez complexes, pour lesquelles la consultation autochtone n'a pas été faite au sens de Haïda et Taku River.

235 Si les communautés ont des revendications par rapport à ça, bien, on leur demande de faire ça au gouvernement par écrit, et puis à ce moment-là, on verra à ce que les autorités compétentes entrent en contact avec eux autres pour le faire.

Et j'irai pas plus loin sur ce sujet-là.

240 Les dates d'échantillonnage! J'ai vérifié avec mon spécialiste, oui généralement les échantillonnages pour la qualité de l'air, on demande que ce soit fait l'été, l'automne, peut-être des fois au printemps, mais on les fait jamais en hiver, parce qu'en hiver, la question étant que le sol est gelé, recouvert de neige, donc c'est les meilleures conditions de la qualité d'air qu'on peut pas retrouver.

245 Alors ce qu'on veut mesurer, c'est les pires conditions de qualité de l'air, pour être certains que si on rajoute à ça les polluants, si vous voulez, qui sont apportés par l'industrie, qu'on respecte quand même nos normes. C'est notre façon de fonctionner.

250 On mesure qu'est-ce qu'il y a, on regarde qu'est-ce qui va être apporté par l'industrie; en additionnant les deux (2), on voit si les normes sont respectées ou non, les normes dans l'air ambiant.

Pour ce qui est des artefacts, la troisième question, qu'est-ce qu'on fait avec les artefacts s'ils sont découverts! Il s'agit de la Loi sur les biens culturels, l'article 41 qui dit que si quelqu'un, en faisant des travaux d'excavation ou de construction, découvre un bien ou un site

255 archéologique, il doit en informer le ministre de Culture, Communications et Condition féminine sans délai et à ce moment-là, c'est ce ministère-là, le MCCCCF qui intervient, qui envoie quelqu'un sur place, qui peut faire un examen des lieux par les experts.

260 Et on a le pouvoir d'arrêter les travaux pendant une période n'excédant pas quinze (15) jours, de façon à pouvoir faire cette évaluation-là.

Et mon collègue des Ressources naturelles voudrait peut-être apporter un petit complément d'information là-dessus tout à l'heure, pour ce qui est de la découverte des artefacts.

265 Mais j'aurais peut-être une dernière information à vous apporter.

On a demandé pour les déversements de cyanure et on a fait une vérification dans les dossiers d'Urgence-Environnement ici en région. Puis quand on va avoir le résultat de la vérification, on va communiquer ça à la Commission.

270

PAR LE PRÉSIDENT:

Excellent. Merci beaucoup madame Loiselle.

275

Du côté du MRNF, justement monsieur Marcoux?

PAR M. LOUIS MARCOUX:

Je vais laisser la parole à monsieur Bouchard.

280

PAR M. ALBERT BOUCHARD:

Le complément d'information, c'est qu'au sens de cette loi-là sur les artefacts, c'est que tout titulaire de droits miniers doit se conformer à l'application de la loi.

285

Donc que l'entreprise ait des claims ou a déjà un bail minier, ça ne la dispense pas de cette loi-là. La loi s'applique toujours sur les artefacts.

PAR LE PRÉSIDENT:

290

OK. Pour nous mettre un peu en contexte, la question d'hier, c'était à savoir si même si on a fait un inventaire qui démontrait qu'il n'y en avait pas, est-ce que si on finissait par en trouver, le promoteur serait obligé – donc ça répond bien à la question.

295

Du côté du promoteur, vous voulez vous y conformer?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

Oui monsieur le Président.

300

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est inclus dans la loi.

305

Du côté de monsieur Marcoux, est-ce que vous avez des documents à déposer?

PAR M. LOUIS MARCOUX:

Non monsieur le Président.

310

PAR LE PRÉSIDENT:

Du côté de la Santé?

315

PAR Mme ANNIK LEFEBVRE:

Non monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

320

Du côté de la Sécurité civile?

PAR M. JACQUES VIGER:

325

Les documents qu'on avait à déposer ont été déposés hier soir.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

330

Du côté de la MRC?

PAR M. MARIO SYLVAIN:

335

Non monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Du côté de la Ville de Malartic?

340 **PAR Mme LUCIE ROGER:**

Oui, nous, on avait une étude hydrogéologique à déposer, chose qu'on a faite.

345 Et je me suis permis également d'ajouter l'étude du futur puits, le puits que je vous parlais hier, je me suis permis de l'ajouter aux documents.

PAR LE PRÉSIDENT:

350 C'est beau, merci beaucoup.

Donc ça complète le dépôt des documents.

355 Le registre est toujours ouvert, et vous pouvez dès maintenant vous y inscrire pour venir poser vos questions.

Si vous avez l'intention de présenter un mémoire, veuillez en faire part à madame Lacoursière, coordonnatrice de la Commission d'enquête, qui est à la table située à l'arrière.

360 Avant d'appeler le premier intervenant, je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience publique.

Je demande aux participants d'éviter les préambules dans leurs questions. Deux (2) questions par intervention sont permises et ce, sans sous-question.

365 Par ailleurs, vous pouvez vous réinscrire au registre pour d'autres questions relatives au projet. Toutes les questions et réponses me sont directement adressées.

370 Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarques désobligeantes, propos diffamatoires ou attitudes méprisantes ne seront tolérés dans la salle et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

PÉRIODE DE QUESTIONS

375 **GILLES LECOMTE**

PAR LE PRÉSIDENT:

380 J'invite maintenant en priorité les intervenants inscrits hier soir au registre et qui n'ont pu venir poser leurs questions.

Donc on était rendu à monsieur Alain Cloutier, est-ce qu'il est en salle? Non.

Je rappelle que les gens qui sont pas en salle, je vais à nouveau les rappeler en début de séance ce soir.

385

Monsieur Gilles Lecomte.

Bonjour monsieur Lecomte.

390

PAR M. GILLES LECOMTE:

Bonjour monsieur le Président. Moi, ce serait pour m'informer pour les sols souterrains.

395

Sachant qu'il va y avoir une mine puis qu'il va y avoir du dynamitage, je serais intéressé à savoir, je sais que la compagnie possède les plans, mais ce qui m'intéresserait, la question que j'aimerais poser, une des questions, ce serait à savoir s'ils ont été révisés, ces plans-là. Parce qu'ils datent d'assez longtemps d'après moi, à ce que je sache.

400

Hier, on disait une en 65, l'autre, nous autres, on a fermé, moi, j'ai fermé la Barnat et la East en 89, puis on sait qu'il y a eu des éboulis à certaines places, voir si ces plans-là ont été révisés depuis.

PAR LE PRÉSIDENT:

405

OK. Là, si je comprends votre question, vous vous situez dans le quartier sud?

PAR M. GILLES LECOMTE:

410

Sud et est.

PAR LE PRÉSIDENT:

Sud et est...

415

PAR M. GILLES LECOMTE:

Oui, parce qu'il y en a eu du côté est, puis il y en a eu du côté sud aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

420

Puis là, les plans dont vous faites référence, est-ce que c'est par rapport à la position des galeries ou la position...

PAR M. GILLES LECOMTE:

425

Par rapport à l'ensemble, parce que vous savez, l'architecture de Malartic qui a eu des mines, il y a eu la East, la Canadian, puis il y a eu la Barnat, puis il y en a qui s'en viennent vers la ville, puis il y en a qui s'en vont vers la 117, la sortie de la ville, puis il y en a une qui est minée le long du village.

430

En tout cas, les plans sont là sensément. Je les ai pas vus, j'ai pas entendu non plus, mais toute compagnie devrait certainement les avoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

435

OK. Puis par rapport au dynamitage, par rapport au risque?

PAR M. GILLES LECOMTE:

440

Au risque de vibrations qu'il peut y avoir, parce que moi, ayant miné surtout dans le secteur est, je sais que dans l'ouest, c'était un peu plus, le terrain était moins friable.

PAR LE PRÉSIDENT:

445

Bon, votre question est claire. Donc monsieur David.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

450

Monsieur le Président, nous allons vous présenter un visuel qui démontre la localisation de tout l'ensemble des ouvertures ou des galeries existantes, et ce modèle a été réalisé en mettant les anciens plans que nous avons, et grâce à l'ensemble des forages, donc nous avons dû forer à un maillage très serré l'ensemble du gisement, et nous avons intercepté les galeries.

455

Ça nous a permis de soit corroborer l'information que nous avons, ou soit faire les ajustements.

Donc cette figure-ci a été utilisée dans le cadre de l'étude sur les stabilités de rampes et pour travailler notre plan de minage. Donc c'était important pour nous de bien positionner et bien savoir où étaient les galeries.

460

Pour répondre à votre question, voici la figure.

PAR LE PRÉSIDENT:

465

Là, vous nous présentez une carte, j'aimerais ça que vous nous l'expliquiez. Parce que monsieur faisait référence à des galeries, à un problème d'affaissement du sol.

Donc j'aimerais ça que vous m'expliquiez par rapport à cette carte-là, qu'est-ce qu'elle nous dit exactement?

470 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Donc tout ce qui est en rouge, c'est vraiment tout l'ensemble des chantiers et des galeries qui existaient.

475 Vous voyez que nous allons vraiment faire le minage au-dessus et nous allons progresser en profondeur, nous allons intercepter ces anciennes galeries.

480 Donc concernant les problématiques d'éboulis, monsieur le Président, cette problématique-là va se faire à l'intérieur de notre site. Donc vous rappeler que tout ce quartier-ci qui est localisé sur des anciennes galeries, bien, est relocalisé au nord. Donc il y a aucune habitation dans ces secteurs.

485 Donc tout ce que nous allons faire, c'est vraiment reprendre le minage par le biais de notre mine à ciel ouvert par-dessus cette ancienne exploitation minière.

PAR LE PRÉSIDENT:

490 Donc à la grandeur de la superficie qu'on voit en début de fosse, là où présentement dans le quartier sud il y a des résidences, il existe beaucoup de galeries; est-ce qu'il y avait des problèmes? Présentement, est-ce qu'il y a des problèmes d'effondrement?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

495 Il y a pas de problème...

PAR LE PRÉSIDENT:

D'instabilité du sol?

500 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

505 Il y a pas de problème, monsieur le Président. Mais les maisons sont situées effectivement, il y a un certain pourcentage de maisons du quartier sud qui sont situées sur les anciennes galeries.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Mais là présentement, vous dites qu'il y a pas d'instabilité du sol?

510 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Ça a été aucunement noté.

515 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Moi, je vous pose cette question-là, parce qu'il y a une phrase dans l'étude d'impact qui m'a interpellé.

520 Si j'ai bien compris, c'est que de toute façon, Osisko se préparait à relocaliser les maisons au-dessus de la fosse, au-dessus de cette partie-là du territoire. Quand on lit ça dans l'étude d'impact, de toute façon, est-ce que ça laisse présumer qu'il fallait que Osisko le fasse parce qu'il y avait des problèmes d'effondrement?

525 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Non, ça a pas été inscrit pour cette raison-ci. Ça a été inscrit parce qu'il y a déjà eu une problématique dans les années quatre-vingt, mais je pourrais laisser la parole à d'autres.

530 Il y a eu des maisons qui ont été relocalisées, et c'est pour cette raison que vous voyez, lorsque vous passez à l'intérieur du quartier sud, il y a des secteurs clôturés et il y a eu dans le passé des affaissements.

535 Cet épisode est passé, mais pour nous, il y a rien qui nous indiquait qu'il pourrait pas y avoir d'autre chose, donc c'est pour ça que dans l'étude d'impact, c'est mentionné qu'il y a eu quelque chose au passé, il y a rien qui indique qu'il y a de l'instabilité présentement, c'est stable depuis cet épisode-là des années quatre-vingt, et c'est pour cette raison qu'on a fait cette mention.

540 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE:

545 Oui, au moins une question. Donc si on regarde cette carte-ci d'abord, je pense que vous avez aussi, éventuellement on pourrait voir une vue en trois (3) dimensions qui permettrait de mieux saisir dans l'autre sens, si on peut dire, comment se situerait l'excavation par rapport à la position des chantiers de l'ancienne mine.

550 Je pense que si on pouvait avoir cette information-là, ça permettrait peut-être de mieux voir la position relative des chantiers. Parce qu'ici, on la voit, c'est tout écrasé, c'est en plan, on

sait bien que vous allez en recouper, mais ça serait bien de voir exactement à quel moment vous recoupez en descendant l'excavation ces chantiers-là.

555 La question que ça me pose aussi à ce point-là, c'était: Quand vous allez procéder à l'excavation, ici je veux surtout m'intéresser au versant nord de la fosse, donc au côté nord, j'aimerais ça savoir si vous avez considéré dans l'analyse, dans la conception des pentes de ce côté-là, est-ce que vous avez assumé que les conditions géotechniques ou géomécaniques étaient constantes ou si ces travaux-là auraient pu modifier la qualité du massif rocheux au fur et
560 à mesure où vous descendriez?

Donc est-ce que ça a pu avoir une influence sur la géométrie finale de l'excavation?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

565 Monsieur le Commissaire, je vais laisser la parole à Golder qui a fait l'étude de stabilité.

PAR LE PRÉSIDENT:

570 Vous êtes monsieur?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

Monsieur Michel Julien.

575 **PAR M. MICHEL R. JULIEN:**

Cet élément-là a pas été considéré explicitement dans l'analyse, puisque ce qui a été utilisé, c'est les caractérisations du massif rocheux qui ont été obtenues des cinq (5) forages qui
580 ont été réalisés dans le cadre de l'étude plus cinq (5) autres qui étaient des forages antérieurs, puis aussi des données qui avaient pu être compilées au fil des années sur la nature du massif.

Mais essentiellement, le point qui est important, c'est que tous les anciens ouvrages souterrains qui pourraient être problématiques, qui sont en fin de compte les chantiers, sont à
585 l'intérieur des limites externes de la fosse.

Le seul élément qui sort, qui traverse le mur final, c'est cette galerie-là qu'on voit qui s'en va vers le nord.

590 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Le long trait rouge?

PAR M. MICHEL R. JULIEN:

595

C'est ça. Cette galerie-là est environ à deux cent dix mètres (210 m) de profondeur, si ma mémoire est bonne, puis il y a vraiment aucun problème, compte tenu du pilier de surface.

600

Mais essentiellement, nous, ce qu'on a vérifié dans l'étude géomécanique, c'est vraiment les éléments structuraux majeurs comme la faille, le contact entre les différentes unités géologiques, puis on a regardé, puis si ces éléments-là majeurs pouvaient induire des instabilités d'importance.

PAR LE COMMISSAIRE:

605

Et je pense qu'effectivement, si vous aviez la vision en 3D ou en coupe, dans l'autre direction, on pourrait très bien voir probablement beaucoup mieux ce que vous venez de dire.

610

Donc on verrait à ce moment-là, si j'ai bien compris, que la tache rouge, c'est en dessous du plancher prévu d'excavation, la majeure partie autrement dit. Les galeries seraient sous le plancher?

PAR M. MICHEL R. JULIEN:

615

Exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

620

Vous pouvez encore nous la commenter, qu'est-ce qu'on voit là?

Il s'agit de quel numéro de figure, pour les besoins de la transcription?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

625

La figure 55.

PAR LE PRÉSIDENT:

630

La figure 55 qui se trouve dans l'étude d'impact, c'est ça?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

Non, c'est dans la présentation générale.

635 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Pour les besoins de la transcription.

640 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Donc ce que je pourrais commenter ici! Lorsque je vous disais que nous avons positionné et vérifié le positionnement de l'ensemble des chantiers, l'ensemble des traits que vous voyez, les espèces de cheveux que vous voyez, ce sont tous des forages qui ont été réalisés à partir de la surface, ce qui nous a permis de positionner.

645

Donc vous voyez l'enveloppe dans laquelle va se retrouver le gisement, et la fosse en tant que telle. Donc si on reprend l'image précédente, on vient démontrer en 3D, et si on revient à celle-ci, si on revient à la 55!

650

On voit très bien les galeries, et la galerie que monsieur Julien parlait, c'est celle-ci.

Et tout le reste fait vraiment partie du gisement dans son entité, dans son entièreté.

655 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, merci beaucoup.

Moi, maintenant, j'aimerais ça poser la question du côté de la Sécurité publique.

660

Est-ce que vous, vous êtes déjà intervenus ou vous vous préparez à intervenir concernant l'instabilité des sols?

Est-ce qu'il y a un problème ici à Malartic, du côté de la Sécurité publique, concernant la faiblesse des sols?

665

PAR M. JACQUES VIGER:

Nous, à la Sécurité civile, nous n'intervenons pas concernant la stabilité des sols ou sur la problématique des sols comme tels.

670

C'est les partenaires de l'organisation régionale ou de l'organisation provinciale comme le ministère des Ressources naturelles ou autre qui voit. Chacun a son secteur d'activités.

675

Tout ce que l'on fait, nous, c'est la coordination des différents partenaires qui sont partie prenante.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc je demanderais au ministère des Ressources naturelles son point de vue.

680

PAR M. LOUIS MARCOUX:

Oui monsieur le Président, on est intervenu à plusieurs reprises dans la ville de Malartic pour des instabilités je dirais potentielles. Même déjà dès le début des années quatre-vingt, le secteur de la rue Centrale et de la rue Pioneer a été clôturé et les maisons ont été déménagées à la suite d'interventions qui ont été faites par le ministère, à savoir qu'on avait une inquiétude par rapport au pilier de surface de l'ancienne mine Canadian Malartic.

685

Donc c'est le secteur qu'on voit présentement qui est clôturé.

690

A ce moment-là, c'était la compagnie minière, si je ne me trompe pas, c'était pas Barrick, c'était Minerai Lac qui était propriétaire des concessions minières de l'ancienne Canadian Malartic. Et c'est avec eux qu'on a fait faire ces travaux-là.

695

Il y a eu à cette époque-là, dans les années 82 je dirais, il y a eu deux (2) études indépendantes qui ont été faites par des géotechniciens, à savoir qu'il y avait une instabilité potentielle de ce secteur-là. Et on prévoyait même à l'époque, dans un horizon de cinq (5) à dix (10) ans, qu'il y aurait un effondrement du pilier. Ce qui n'est pas arrivé jusqu'à maintenant, et on parle déjà de plus de vingt-cinq (25) ans.

700

Pour les autres secteurs de Malartic, on retrouve l'ancienne East Malartic, l'ancienne Barnat et Sladen, tous ces secteurs-là ont été clôturés de façon conforme avec la réglementation du ministère, donc pour s'assurer qu'il y ait justement aucune personne, que personne aurait accès à ces secteurs-là qui sont dangereux, qui sont des piliers de surface aussi, ou même des zones d'effondrement dans certains secteurs.

705

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc actuellement, le problème...

710

PAR M. LOUIS MARCOUX:

Actuellement, je dirais que la situation est contrôlée.

715

Évidemment, il y a encore, les mêmes secteurs sont des secteurs où il y a des instabilités potentielles sur la Canadian Malartic, ça demeure, sauf qu'on n'aura pas, comment dire, d'événement – ça va être subi. S'il y a un effondrement, ça va être subi. On n'aura pas d'autres éléments.

720 Donc c'est pour ça qu'il faut garder vraiment ces secteurs-là hors des gens et de façon sécuritaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

725 Merci beaucoup. Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE:

730 J'aurais une question à la Sécurité publique, à savoir si, étant donné le fait qu'on a une population qui serait potentiellement au sommet d'un talus qui ferait à peu près quatre cents mètres (400 m), est-ce qu'elle a été préoccupée en termes de sécurité, vous avez les mouvements d'un terrain, selon les procédures habituelles, reliés à la stabilité des pentes ou des talus?

735 **PAR M. JACQUES VIGER:**

740 Oui, on est préoccupés. Par contre, on travaille avec la municipalité pour voir avec elle quelles sont les mesures qui sont prises, soit par l'entreprise privée ou par le ministère des Richesses naturelles pour effectivement sécuriser les citoyens qui vont être près de cette galerie-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

745 Ma question suivante s'adresserait peut-être plus au promoteur!

750 J'aimerais savoir, dans ce cas-ci, pour le versant nord, donc de la fosse, donc celle qui serait éventuellement le long de la rue de la Paix, est-ce que l'approche, en termes de sécurité, a été faite selon un concept de génie minier ou selon un concept de génie civil? Alors je m'explique ici!

755 Est-ce que par exemple, quand on fait une excavation pour une opération minière, comme c'est le cas ici, les facteurs de sécurité, est-ce qu'ils seraient les mêmes que si on avait fait la même excavation pour prendre en compte la sécurité des maisons en haut d'un talus?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

 Monsieur le Commissaire, je vais laisser la parole à monsieur Julien.

PAR M. MICHEL R. JULIEN:

760 Ce qui a été fait ici, pour répondre à votre question, monsieur le Commissaire, c'est vraiment une approche, je pense que c'est dangereux d'entrer dans ces distinctions-là, génie

civil-génie minier, mais peu importe, c'est vraiment une approche de s'assurer que la sécurité du public était garantie.

765

Puis ce qu'on a regardé, c'est vraiment des instabilités majeures, des ruptures de talus qui pourraient être significatives.

770

C'est certain qu'à l'échelle locale, pour les opérateurs, il y a toujours des risques. Tu peux avoir des zones qui sont un peu plus marginales, mais ça, c'est un problème d'opération.

Nous, ce qu'on a regardé, on a fait un design de talus pour vraiment s'assurer qu'il y avait des talus stables à long terme, puis qu'il y avait pas de danger pour la population.

775

Puis la qualité du roc dans ce secteur-là, on a divisé la fosse en cinq (5) secteurs, OK, un secteur géologique si on veut, puis chaque secteur a été caractérisé, identifié, puis les pentes du talus ont été adaptées, compte tenu de la nature du massif rocheux dans chacun de ces secteurs-là. Puis le secteur nord-est a un talus qui est moins abrupt finalement.

780

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc si j'ai bien compris, bon, je suis d'accord, sans faire nécessairement les nuances entre les domaines des disciplines, donc d'après vous, la conception qui a été faite de ces pentes-là prend en compte, aussi a bien intégré les préoccupations de la présence de maisons en haut du talus?

785

PAR M. MICHEL R. JULIEN:

Tout à fait.

790

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

795

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

800

Votre deuxième question, monsieur Lecomte!

PAR M. GILLES LECOMTE:

Bien, ça résume un peu ce que je voulais savoir. Mais quand on a eu une rencontre, nous autres, avec Osisko, qui avait fait venir des représentants, on avait posé une question

805 concernant la 117, je me souviens plus c'est quel ministère, si c'était le ministère de l'Environnement, à propos de la sortie de la 117, concernant la East Malartic.

Parce que moi, ayant travaillé là, on avait fait une demande, puis il dit qu'il nous donnerait un suivi, mais depuis ce temps-là!

810

PAR LE PRÉSIDENT:

Cette demande-là, c'était par rapport à la circulation?

815

PAR M. GILLES LECOMTE:

Par rapport qu'il y avait un risque d'effondrement à la sortie où ce qu'est située la mine de la East, là.

820

Puis entre-temps, un a soulevé la question, mais il est décédé depuis. Ça fait que moi, je veux emmener la question.

PAR LE PRÉSIDENT:

825

Là, on a fait le tour un peu. Je vais poser la question au promoteur par rapport à la 117.

Est-ce que du côté de la 117, il y a un risque?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

830

Nous avons aucun document, rien qui nous indique qu'il pourrait y avoir un risque pour la sécurité au niveau de la 117.

835

Le pilier de surface était d'une épaisseur suffisante, selon les informations que nous avons.

PAR LE PRÉSIDENT:

Elle est à quelle distance, la 117, de la fosse?

840

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

Concernant la fosse, elle est très loin. Je pense que c'était beaucoup plus une problématique au niveau d'anciennes ouvertures, d'anciens chantiers.

845

Et l'identification, nous avons fait à l'époque un forage pour essayer d'identifier, je pourrais vous revenir avec l'épaisseur, je sais pas si le ministère des Ressources naturelles a la

réponse, mais l'épaisseur entre le chantier et la 117, on parlait d'au-delà d'une centaine de mètres.

850

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Du côté justement du ministère, est-ce que vous avez des commentaires par rapport à la 117?

855

PAR M. LOUIS MARCOUX:

Monsieur le Président, j'ai pas l'information avec moi, mais je pourrais avoir, à partir des anciens plans de mine, les plans de la East Malartic qu'on a à Québec, on pourrait à ce moment-là vérifier.

860

Mais on avait travaillé avec l'entreprise effectivement, et avec le ministère des Transports qui doit s'assurer de la sécurité sur la 117 par rapport à ça.

865

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc je comprends que vous allez faire une petite recherche au ministère?

PAR M. LOUIS MARCOUX:

870

On va faire une recherche, monsieur le Président, puis on vous revient.

PAR LE PRÉSIDENT:

875

Puis vous nous reveniez?

PAR M. LOUIS MARCOUX:

Oui, certainement.

880

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est beau.

885

PAR M. GILLES LECOMTE:

C'est tout.

PAR LE PRÉSIDENT:

890

Merci beaucoup monsieur Lecomte.

895

ANNETTE AYOTTE

PAR LE PRÉSIDENT:

900

Maintenant, j'appellerais madame Liette Constant.

Monsieur Yvan Croteau.

Madame Julie Charlebois.

905

Monsieur Ken Massé.

Madame Annette Ayotte.

Bonjour madame Ayotte.

910

PAR Mme ANNETTE AYOTTE:

915

Bonjour. Ma question est la suivante! Comment prévoyez-vous empêcher, lors de pluies abondantes ou lors de fonte des neiges au printemps, l'écoulement de cyanure de votre parc à résidus miniers et de votre bassin de polissage?

PAR LE PRÉSIDENT:

920

Monsieur David.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

925

Monsieur le Président, nous avons, dans nos plans, indiqué que nous allons installer une usine de détoxification du cyanure.

Donc peu importe la saison, le cyanure, quatre-vingt-dix pour cent (90 %) sera enlevé dès sa sortie de l'usine. Donc dès que le résidu prendra, les résidus épais prendront le chemin du parc à résidus, il aura subi une détoxification.

930 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Moi, j'aimerais ça, peut-être pour les participants, que vous nous expliquiez, lorsque vous ajoutez du cyanure, c'est pour faire une réaction chimique, j'aimerais ça que vous nous expliquiez pourquoi vous mettez du cyanure, et comment le processus, après ça, est séparé?

935

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

Monsieur le Président, si vous me le permettez, nous avons le directeur du procédé chez nous qui est métallurgiste, qui a quelques figures et il pourrait répondre à vos questions.

940

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous pouvez vous approcher, il y a pas de problème, excellent!

945

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

Monsieur Denis Cimon.

PAR LE PRÉSIDENT:

950

C'est important de comprendre d'abord le procédé, ensuite comment il est traité. Ça fait qu'on y reviendra en détail tout à l'heure.

PAR M. DENIS CIMON:

955

Est-ce que vous voulez avoir tout le procédé ou seulement la portion concernant le cyanure?

PAR LE PRÉSIDENT:

960

Dans le fond, nous expliquer en quoi, qu'est-ce que le cyanure vient faire, à quel moment, puis vous le traitez comment pour l'éliminer du rejet?

PAR M. DENIS CIMON:

965

OK. Le procédé dans son ensemble, je vais traiter de tout le procédé, mais de façon simple.

Donc il y a six (6) étapes. Considérant un grain d'or dans la roche, la première étape, c'est de casser la roche et de libérer le grain d'or. Donc l'or est encore en solide.

970

975 Ensuite, l'étape 2, on ajoute les produits chimiques dont le cyanure. L'or est dissous, un peu comme du sel dans de l'eau. Le sel est encore dans l'eau, mais on ne le voit pas. Donc l'or passe de la phase de solide à liquide.

980 Ensuite, on ajoute ou on mélange avec la pulpe du charbon activé qui agit comme une éponge et qui adsorbe l'or. Donc maintenant, l'or se retrouve dans le charbon qui est notre éponge.

985 Ensuite, on sépare le charbon du restant de la pulpe. Le charbon maintenant qui contient l'or, on retire l'or du charbon, on le "désorpe", donc l'or retourne en solution dans un nouveau liquide.

990 Ensuite, on plaque l'or. L'or est un métal, donc même quand il est en solution, son symbole chimique, c'est AU pour or, AU^{+++} , donc l'or est un métal positif, et on fait circuler cette solution-là dans des cellules d'électrolyse. C'est un peu le principe des batteries, comme une batterie d'auto, des positifs et des négatifs, donc l'or étant positif plaque sur le négatif.

995 Donc maintenant, on a une boue d'or qu'on récupère, qu'on sèche et qu'on coule en lingots. C'est les étapes.

Et le cyanure sert à dissoudre l'or, donc le faire passer de l'état solide à liquide.

PAR LE PRÉSIDENT:

995 Bon, une fois que l'or est séparé, maintenant le résidu, le cyanure, comment vous le traitez, lui, pour pas qu'il contamine l'environnement?

PAR M. DENIS CIMON:

1000 Le processus de détoxification que nous on a choisi s'appelle le procédé CombinOx, c'est un procédé mixte qui utilise le SO_2 , le dioxyde de soufre et le peroxyde qui sont des oxydants forts qui permettent de briser les liens et de détruire le cyanure.

1005 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et là, le cyanure est acheminé?

PAR M. DENIS CIMON:

1010 Il est détruit dans sa forme chimique, donc on produit des composés qui ne sont plus des cyanures.

PAR LE PRÉSIDENT:

1015

Donc pour revenir à la question de madame, en cas de pluies abondantes, est-ce qu'il y a un risque que les cyanures se déversent dans l'environnement?

PAR M. DENIS CIMON:

1020

Bien, la question de madame porte plus, ou ce que je comprends, à ce qui se passe au niveau de la pluie ou d'une pluie sur le parc à résidus et non dans l'usine.

Dans l'usine, la pluie n'aura pas d'impact, on est dans un bâtiment.

1025

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est parce que, madame, vous avez parlé de cyanure?

1030

PAR Mme ANNETTE AYOTTE:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1035

Donc on comprend que la réponse, tout le cyanure est traité à l'intérieur de l'usine, non?

PAR M. DENIS CIMON:

1040

Non.

PAR LE COMMISSAIRE:

1045

C'est ça en fait, excusez-moi! Quelle est la proportion de cyanure que vous pouvez récupérer avant d'en disposer dans les résidus épaissis?

PAR M. DENIS CIMON:

1050

On en récupère déjà beaucoup, parce qu'on a une épaisseur, donc on produit des résidus qui sont épaissis, donc beaucoup plus solides que la moyenne. Donc la majeure partie de l'eau retourne dans le procédé de l'usine.

1055

Donc les résidus épaissis à soixante-huit pour cent (68 %) solide contiennent peu d'eau. En plus, on détoxifie cette pulpe-là et on détruit quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des cyanures, le restant, dans la petite quantité d'eau qui est produite là.

PAR LE COMMISSAIRE:

1060 Donc ça fait qu'au total, d'après vos calculs, ce serait quel pourcentage qui se retrouverait dans le parc à résidus? Vous dites quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de trente pour cent (30 %) de volume d'eau, quand vous faites le bilan finalement, quand vous mettez disons une tonne (1 t) de cyanure pour le procédé ou mettons un kilogramme (1 kg), c'est pas grave, il en reste combien finalement sur ce kilogramme-là dans le parc à résidus, d'après vos estimations?

1065 **PAR M. DENIS CIMON:**

Je dirais une dizaine de pour cent, sans calculer le fait que le cyanure va se dégrader aussi dans le temps, parce que la vie du cyanure, elle est pas si longue que ça.

1070 Je dirais environ une dizaine de pour cent sur cette tonne ou ce kilogramme-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

1075 Et ce cyanure-là, vous dites que, bon, il se transforme, le procédé qui lui permet de se transformer, c'est lequel à ce moment-là?

PAR M. DENIS CIMON:

1080 Le procédé de détoxification.

PAR LE COMMISSAIRE:

1085 Une fois qu'il est rendu dans le parc à résidus, ce qui reste là, il va se transformer de quelle façon?

PAR M. DENIS CIMON:

C'est la dégradation naturelle.

1090 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Oui, mais elle se fait par quoi, par l'exposition au soleil, par l'air, par le temps?

PAR M. DENIS CIMON:

1095 Par l'exposition au soleil avec l'eau qui s'exfiltre de ton résidu. Donc quand l'eau sort dehors, se retrouve exposé aux rayons du soleil.

PAR LE COMMISSAIRE:

1100

Et il faudrait combien de temps pour être sûr que le soleil, admettons, efface toutes les traces du cyanure?

1105

En fait, ma question qui revient à dire, c'est que vous continuez à empiler quand même des résidus épaissis, donc probablement qu'il y a des parties des résidus qui n'ont pas le temps d'être exposées au soleil, donc veux veux pas, vous allez piéger peut-être une certaine quantité de cyanure qui, elle, après ne pourra plus peut-être être transformée comme vous le dites, mais va peut-être rester piégée, est-ce que c'est possible?

1110

PAR M. DENIS CIMON:

L'eau qui va s'exfiltrer du parc à résidus va se retrouver par nos canaux de dérivation dans le bassin de polissage. C'est une eau qui est recirculée au procédé.

1115

Si on avait à déverser ou si on avait un surplus d'eau dans le bassin de polissage, il y a un autre procédé de traitement qui nous permet de traiter l'eau et de respecter toutes les normes avant son déversement.

1120

Donc l'eau sera pas, ne sortira pas du parc à résidus pour s'en aller dans l'environnement. L'eau va se retrouver dans le bassin de polissage.

PAR LE COMMISSAIRE:

1125

Donc si j'ai bien compris, vous faites l'hypothèse que la seule eau qui peut sortir du parc à résidus sort par le côté, va rejoindre les bassins de drainage.

Il y a aucune possibilité d'infiltration vers le bas, c'est-à-dire vers la nappe phréatique ou dans l'autre direction?

1130

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

Nous avons regardé cette possibilité, monsieur le Commissaire, et Golder se sont penchés justement sur ce qu'on appelle la migration de cette eau-là.

1135

Et je laisserais la parole à monsieur Julien pour répondre à cette partie.

PAR M. MICHEL R. JULIEN:

1140

On a fait des estimés du taux d'infiltration – votre question, c'était s'il va y avoir de l'eau qui va s'infiltrer sous l'empilement, la réponse c'est oui, effectivement.

1145 Mais compte tenu de la nature des résidus qui sont des résidus épais, il va y avoir une
succion quand même assez importante de ces résidus-là, mais on n'a quand même pas tenu
compte de ça tant que ça. On a fait des essais de laboratoire pour déterminer la conductivité
hydraulique de ces matériaux-là...

PAR LE COMMISSAIRE:

1150 Mais je vous arrête peut-être ici! Vous dites qu'ils sont pas saturés, en fait je comprends
qu'ils sont peut-être pas saturés lors de la mise en place, mais lorsque vous allez accumuler une
certaine quantité de résidus, ceux qui sont en dessous, ils vont le devenir peut-être saturés?

PAR M. MICHEL R. JULIEN:

1155 Oui, c'est ça. Nous, selon nos estimés, le modèle hydrogéologique le plus récent, on va
avoir une zone à la base de l'empilement qui a à peu près dix mètres (10 m) d'épaisseur au-
dessus de l'ancien parc qui va être saturé, puis la zone par exemple de dix mètres (10 m) au
sommet de l'empilement, elle, va être désaturée.

1160 Puis les taux d'infiltration qu'on a estimés sont au moins un ordre de grandeur inférieur
aux critères du ministère des Ressources naturelles pour ce qu'on appelle un site à un niveau de
confinement A, qui sont de trois virgule trois litres par mètre carré (3,3 l/m²) par jour.

1165 Selon nos estimés, on arrive autour, dans des conditions très conservatrices, autour de
virgule dix-sept litre par mètre carré (0,17 l/m²) par jour.

PAR LE COMMISSAIRE:

1170 Oui, mais disons peut-être là-dessus, il y avait un commentaire de monsieur, je pense
que c'est Louis Jalbert, en réponse à une de vos questions, qui disait, est-ce qu'en plus du débit
de la quantité d'infiltration qu'il pourrait y avoir, est-ce que ces quantités-là ou les concentrations
prévues éventuellement de cyanure ou d'autre chose rencontreraient les normes de rejet pour
l'eau souterraine?

1175 **PAR M. MICHEL R. JULIEN:**

1180 Disons, de mon expérience personnelle puis de ce que j'ai pu voir dans l'industrie, on a
des conditions vraiment idéales. Si on a un matériau, on parle des résidus eux-mêmes qui ont
des qualités qui n'ont rien à voir avec ce qu'on a pu voir dans la région dans d'autres sites, puis
également ce qu'on a dans le parc à résidus, donc on a un matériau qui est très bon au niveau
environnemental, puis le fait qu'on détoxifie disons en majeure partie, il va toujours rester un peu
de cyanure résiduel dans les eaux interstitielles, c'est des conditions qui sont vraiment
exceptionnelles.

1185 C'est une gestion, je pense, qui est très bonne, puis la source, s'il y a une source de contamination qu'on peut voir ou qu'on peut anticiper, ça va provenir des résidus existants qui sont déjà contaminés, puis les eaux interstitielles sont contaminées, c'est là l'élément majeur.

1190 Nous, on voit pas de problème au niveau des cyanures, on peut pas voir.

PAR LE COMMISSAIRE:

1195 Une dernière question peut-être, on va peut-être demander l'opinion de monsieur Jalbert là-dessus, c'est concernant les stériles que vous allez ajouter éventuellement dans une partie par-dessus les résidus.

1200 Alors ma question, c'est l'ajout de poids, on parle quand même de soixante-dix (70 m) à quatre-vingts mètres (80 m), cette surcharge-là, est-ce qu'il est possible qu'elle augmente ou qu'elle accentue la rapidité des exfiltrations ou si on veut de l'expulsion de l'eau dans les résidus à la fois épaissis et en dessous?

Et est-ce qu'à ce moment-là, vos calculs de modélisation arrivent toujours aux mêmes estimations de taux d'infiltration par mètre carré?

1205 **PAR M. MICHEL R. JULIEN:**

Oui tout à fait. L'ajout de matériaux sur les résidus existants, c'est certain que ça augmente la charge hydraulique, puis le taux d'infiltration augmente. Mais cette augmentation-là est quand même assez minime.

1210 Je pourrais vérifier et vous donner exactement le pourcentage, mais on parle pas d'une augmentation d'un ordre de grandeur. On parle d'augmentation qui se situe, j'avancerai pas de chiffre, je vais vérifier, mais c'est à l'intérieur d'un ordre de grandeur. C'est vraiment pas significatif, compte tenu des charges qui sont appliquées.

1215 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci. Peut-être que j'adresserais donc ma question à monsieur Jalbert! En fait à madame Loïselle, excusez-moi!

1220 **PAR Mme RENÉE LOISELLE:**

Je vais demander à monsieur Jalbert de répondre.

1225 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc je peux peut-être répéter ma question, à savoir, vous aviez un commentaire à l'effet que bon, il y avait la quantité donc du taux d'infiltration par mètre carré qui était de trois virgule trois litres par mètre carré (3,3 l/m²), mais qu'aussi, il fallait que les normes rencontrent les rejets, les critères de rejet pour les eaux souterraines.

1230

Depuis ce temps-là, ça, c'était le 6 janvier, est-ce que vous avez d'autres informations, et ce que vous avez entendu, est-ce que ça change un peu votre commentaire?

1235 **PAR M. LOUIS JALBERT:**

Les calculs que monsieur parle, on n'a pas pu prendre connaissance de ces calculs-là jusqu'à ce jour.

1240 Donc la question n'a pas encore été répondue.

Donc les calculs que monsieur Julien nous parle, on n'a pas pu consulter le rapport. Il cite ces chiffres-là, donc je peux pas me prononcer.

1245 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Mais dans votre commentaire, vous indiquiez donc que c'était une information importante?

1250 **PAR M. LOUIS JALBERT:**

Oui, c'est essentiel pour s'assurer que le parc va assurer une étanchéité pour éviter de contaminer la nappe phréatique.

1255 Et ce qu'on avait demandé, c'est qu'il se fasse une modélisation pour démontrer que des critères de protection de l'eau souterraine soient respectés. C'est pas seulement d'atteindre le trois point neuf litres par mètre carré (3,9 l/m²) qui est important, c'est d'assurer la protection de l'eau souterraine, et la modélisation qu'on attendait, bien, on l'a pas reçue encore.

1260 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc si j'ai bien compris, merci monsieur Jalbert, le promoteur va donc éventuellement nous fournir une étude à cet effet?

1265 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Nous avons un mémo technique de la firme Golder qu'ils nous ont remis tout récemment, donc les chiffres proviennent de ce mémo technique là, et nous pourrions déposer ce mémo technique là à la Commission, si vous voulez bien.

1270

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

1275

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

PAR LE COMMISSAIRE:

1280

Je m'excuse, des fois c'est un peu technique, mais je pense que c'est bien d'aller au bout de la question. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1285

Définitivement. On est là pour essayer d'avoir tous les volets de la question et aussi d'obtenir les réponses.

PAR LE COMMISSAIRE:

1290

Peut-être une chose, peut-être aussi pour rajouter à ce que dit monsieur Fortin notre président! C'est qu'aussi, c'est très important dans ces débats-là que toutes les questions, même celles qui sont techniques, on les pose devant vous, que ce soit public.

1295

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc madame Ayotte, avez-vous une deuxième question?

PAR Mme ANNETTE AYOTTE:

1300

Oui, c'est toujours concernant le cyanure.

Pouvez-vous élaborer sur la possibilité d'un risque que ce contaminant ou invoquer une étude sérieuse pour s'assurer que la population de Malartic et des environs seront protégées contre le cyanure contenu dans l'atmosphère?

1305

PAR LE PRÉSIDENT:

Oh, dans l'atmosphère, OK!

1310

Donc du côté du promoteur, monsieur David! Parce que là, on vient de traiter du cyanure dans l'eau!

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

1315

Monsieur le Président, nous avons effectué une analyse de risque technologique et le volet cyanure a été traité. Donc si vous me le permettez, on pourrait peut-être inviter notre expert à ce sujet.

1320

PAR LE PRÉSIDENT:

Certainement.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

1325

Donc monsieur Marcel Ricard, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

1330

Bonjour.

PAR M. MARCEL RICARD:

1335

Ce qui est important de comprendre, c'est que le cyanure qui est utilisé, c'est du cyanure de sodium, comme on a mentionné hier, qui est sous forme liquide.

1340

Le cyanure de sodium comme tel, c'est pas un produit dangereux, sauf s'il est en contact avec un acide ou avec un autre produit qui pourrait émettre du cyanure d'hydrogène qui est la forme gazeuse. C'est là qu'on peut avoir un problème.

1345

Donc pour éviter ce genre de problème là, dans le procédé, de la façon que c'est conçu, c'est que le produit n'est jamais en contact avec des acides. Le produit qui est utilisé dans le procédé, il est plutôt alcalinisé, donc le pH est maintenu à un niveau élevé, et les acides sont maintenus dans un autre secteur de l'usine pour éviter tout contact.

Donc à ce moment-là, au niveau des opérations, il n'y a pas vraiment de danger d'émission de gaz toxiques à l'atmosphère.

1350 Et au niveau de l'entreposage comme tel, comme ça a été mentionné hier, le réservoir est à l'intérieur d'un bassin de confinement. Donc si jamais il y a déversement, il sera contenu à l'intérieur du bassin de confinement.

Je sais pas si vous avez d'autre chose.

1355 Par contre, on parle au niveau de la population.

Au niveau des travailleurs comme tels, il y a toute une série de mesures qui sont mises en place pour justement éviter des émanations et également des détecteurs de gaz qui sont répartis dans l'usine.

1360 Donc si jamais s'il y a fuite ou qu'il y a émanation à quelque part, on va le détecter immédiatement et on pourra intervenir.

1365 En plus, il y a toute une série de mesures et d'inspections et de constructions aussi des réservoirs qui sont prescrites par différents codes pour s'assurer que ces équipements-là sont très sécuritaires.

PAR LE PRÉSIDENT:

1370 OK, merci beaucoup. Demeurez là au cas où!

J'aimerais avoir l'opinion de la Santé. Est-ce que vous partagez ces commentaires?

PAR Mme ANNIK LEFEBVRE:

1375 Effectivement, quand on parle de risques à la santé avec les cyanures, c'est la génération de gaz cyanhydriques.

1380 Donc pour qu'il y ait la formation de ces gaz-là, il faut que le cyanure soit en contact avec des acides. Donc si on nous assure que le contact sera pas possible entre les acides et le cyanure, à ce moment-là les risques à la santé sont vraiment minimes.

1385 Ce qui serait intéressant peut-être de valider, et ce qui se retrouve pas – je comprends que ça va être plutôt dans l'ingénierie détaillée au niveau des réservoirs – justement qu'est-ce qui va assurer l'intégrité des réservoirs pour qu'il y ait pas de perforation?

1390 Et comment vont être récupérés, advenant qu'il y ait des fuites de réservoirs, les cyanures qui pourraient s'écouler, est-ce qu'il peut y avoir un contact avec l'eau ou la neige, qui pourrait abaisser le pH de ces cyanures-là et à ce moment-là, générer des gaz cyanhydriques?

Mais ça, je comprends que ça va être un peu plus tard dans l'ingénierie de détail.

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Loisel!

1395

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

Monsieur Fortin, l'analyse de risque technologique, le MDDEP la demande déjà dans la Directive, et il y a quelqu'un chez nous qui est spécialisé là-dedans. C'est lui qui a posé la plupart des questions qui ont été posées, ce qu'on appelle, il y a un document à part, questions 52, 53, 54.

1400

Parce que l'analyse de risque qui était présentée au départ était pas tout à fait selon nos règles à nous. Alors des questions ont été posées, puis notre spécialiste chez nous a regardé les réponses à ces questions-là, puis il est satisfait que c'est fait dans les règles de l'art.

1405

Donc d'après lui aussi, il est d'accord avec les conclusions que le cyanure va rester à l'intérieur de l'usine.

À ce moment-là, pour nous, ce n'est plus notre problème, parce que ça vient un problème de CSST; c'est plate à dire, mais la santé des travailleurs puis la santé publique, c'est quand même deux (2) choses très différentes.

1410

Alors pour nous, une fois qu'on sait que c'est confiné à l'intérieur de l'usine, bon, ça, c'est un problème qui est réglé, puis on passe à autre chose.

1415

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

1420

Oui monsieur Locat!

PAR LE COMMISSAIRE:

Juste une petite question! Si jamais il y avait des gaz cyanhydriques qui allaient dans l'atmosphère, c'est quoi leur durée de vie à ce moment-là?

1425

PAR M. MARCEL RICARD:

On n'a pas évalué la durée de vie du gaz cyanhydrique.

1430

Par contre, je sais que c'est un gaz qui a une durée de vie très très courte.

Et l'autre élément que j'aimerais peut-être rajouter...

1435 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Excusez-moi, mais très très courte, moi, je suis en géologie, alors la terre a quatre milliards (4 G) d'années, ici, les roches ont probablement deux milliards (2 G) d'années, donc il faut préciser un peu plus!

1440 **PAR M. MARCEL RICARD:**

1445 Bien je dirais que c'est peut-être une question de quelques heures. Parce que c'est un produit, comme on a mentionné tantôt, qui va se biodégrader rapidement, qui va se dégrader rapidement sous l'effet du soleil ou de l'atmosphère.

1450 Et ce que j'aimerais également rajouter, c'est que les installations de l'usine sont situées à peu près à deux point cinq (2,5 km) à trois kilomètres (3 km) de la population comme telle. Donc on est quand même à une très grande distance du milieu habité.

1455 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

1455 Merci madame Ayotte.

LARRY BÉLANGER

1460 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame France Caouette. Elle n'est pas ici.

1465 Monsieur Larry Bélanger.

PAR M. LARRY BÉLANGER:

Bonjour monsieur le Président.

1470 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonjour monsieur Bélanger.

1475 **PAR M. LARRY BÉLANGER:**

Moi, ma question a rapport au promoteur, parce que lors de la présentation, vous avez parlé que vous allez faire de la réhabilitation du site et du reboisement au fur et à mesure que le processus de la fosse allait descendre.

1480

J'aimerais savoir où vous allez prendre votre terre arable pour reboiser les sites en cours de travaux?

PAR LE PRÉSIDENT:

1485

OK, votre question est précise. Monsieur David.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

1490

Monsieur le Président, la terre arable va principalement venir de notre site.

Vous savez, tel que présenté dans la présentation générale, on démontrait un décapage au-dessus de la fosse. Ce décapage-là va générer sept virgule cinq millions de mètres cubes (7,5 Mm³) de sol. On en a neuf virgule six (9,6 Mm³), là, mais sept virgule cinq (7,5 Mm³) que nous comptons utiliser pour le simple fait de revégétaliser les pentes et le parc à résidus et la halde à stériles.

1495

Cette terre-là est une terre pauvre, mais cette terre-là, je mentionnais que c'était en partie notre site, mais l'autre partie, la partie plus riche, nous comptons l'enrichir avec du compost.

1500

Le compost va provenir, depuis environ six (6) mois, nous sommes assis avec la MRC. La MRC avait un projet de compostage, la MRC de La Vallée-de-l'Or, et je pense qu'on a développé un projet gagnant-gagnant.

Nous, ce serait d'acheter pendant cinq (5) ans, et renouvelable cinq (5) ans, quatre-vingts pour cent (80 %) de la production de cette usine de compostage là. Donc les résidus putrescibles de l'ensemble de la collectivité de la Vallée-de-l'Or seraient traités par la MRC et nous, nous achèterions le produit fait par la MRC pour l'incorporer à notre sol de décapage, notre terre, pour en faire une terre assez riche pour pouvoir planter et pouvoir faire de la revégétation d'une manière convenable.

1510

PAR LE PRÉSIDENT:

Quand vous dites au fur et à mesure, là, c'est au fur et à mesure que les haldes ont atteint leur hauteur limite?

1515

Expliquez-nous un peu c'est quoi le au fur et à mesure!

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

1520 Oui, le fur et à mesure, c'est un autre mot pour la réhabilitation en continu. Donc la restauration en continu, je fais encore référence à notre présentation générale, nous allons effectuer une restauration en continu de notre site.

1525 Donc au fur et à mesure, contrairement à des sites actuels où est-ce qu'ils attendent la fin de la mine, la fin de la vie de la mine pour démarrer la restauration de leur site, nous, nous allons le faire durant le temps de l'opération, donc en cours d'opération.

1530 Donc au fur et à mesure que les niveaux et les élévations de notre halde à stériles et de notre halde à résidus vont prendre de l'ampleur, ça va nous donner des surfaces pour pouvoir apposer notre terre, apposer le compost et faire la revégétalisation.

PAR LE PRÉSIDENT:

1535 Et ça, c'est défrayé à partir du fonds que vous allez créer, à partir des garanties qu'on a parlé hier sur le fonds de fermeture?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

1540 Oui monsieur le Président. Les quarante-cinq millions (45 M\$) qu'on parlait hier.

PAR LE PRÉSIDENT:

1545 Ça, est-ce que ça couvre le soixante-dix pour cent (70 %) ou cent pour cent (100 %) de la revégétalisation, la restauration?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

1550 Le quarante-cinq millions (45 M\$) couvre l'ensemble de notre restauration dans son entité.

PAR LE PRÉSIDENT:

Dans son entité, cent pour cent (100 %)?

1555 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Oui monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT:

1560

Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE:

1565

Bien, j'aurais une petite question peut-être de terme, là. Vous dites que vous avez neuf millions (9 Mm³) environ de mètres cubes de terre, est-ce que c'est du mort-terrain, est-ce que c'est de la terre, est-ce que c'est de la terre arable, c'est de quelle nature précisément?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

1570

Je le qualifierais de mort-terrain. C'est pour cette raison, monsieur le Commissaire, que nous avons besoin de quelque chose de supplémentaire. Donc c'est plutôt un matériel structurant qui va pouvoir couvrir, et avec l'ajout du compost, donc sur une épaisseur d'une quinzaine de centimètres, quinze (15 cm) à vingt centimètres (20 cm), nous allons incorporer ce compost pour nous donner une couche intéressante et qui permettra de faire les plantations nécessaires.

1575

PAR LE COMMISSAIRE:

1580

Merci. Peut-être là-dessus que j'aurais une question à poser au niveau de la MRC, à savoir qu'est-ce que vous pensez de cette production de compost en relation avec les besoins de la planification?

PAR M. MARIO SYLVAIN:

1585

Bien, dans le fond, à la MRC, c'est en projet pour les années futures d'avoir du compostage domestique, donc d'avoir, au niveau de la collecte, parce qu'on s'occupe de l'aspect environnemental à la MRC pour l'ensemble de notre MRC, donc de collecte des déchets, d'aller sur, dans le fond, le ramassage du compost même domestique.

1590

Et je sais que c'est en pourparlers. C'est dans mon service, c'est le Service de l'environnement à la MRC, mais on est en pourparlers présentement avec Osisko dans ce sens-là pour leur fournir éventuellement du compost dans quelques années.

1595

PAR LE COMMISSAIRE:

Et il y aurait pas de problème à fournir la quantité désirée?

PAR M. MARIO SYLVAIN:

1600

Je crois que non. Ça va dépendre des ententes.

Il va y avoir une entente qui va statuer que ça va être à peu près telle quantité par année.

1605 On a également un site de boues de fosses sceptiques à la MRC où on génère quand même beaucoup de boues de fosses sceptiques que présentement, on étend sur un ancien parc à résidus miniers à l'East-Sullivan, sur notre site présentement, donc je pense que ça va être un maillage de tout ça, là.

PAR LE COMMISSAIRE:

1610

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1615

Monsieur Bélanger, votre deuxième question!

PAR M. LARRY BÉLANGER:

1620 OK. Ma deuxième question, j'aimerais avoir la possibilité d'avoir un bilan du nombre d'emplois qui a été créé à Malartic dans les dernières années et si la Ville de Malartic a un budget prévisionnel du nombre d'emplois qui peut être créé si le projet de la mine Osisko ne venait qu'à pas se réaliser.

1625 Autrement dit, moi, ça fait un petit bout que je suis dans la région, j'ai vu le départ de la Domtar, le nombre de pertes d'emplois, je veux juste essayer de voir si la Ville de Malartic a un deuxième scénario, advenant la non-réalisation de ce projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

1630

OK. Donc madame Roger, est-ce que vous avez un bilan du nombre d'emplois?

PAR Mme LUCIE ROGER:

1635 Au niveau du nombre d'emplois actuellement créé, j'ai pas ce nombre-là. Ça existe pas chez nous, ces statistiques-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1640 Du côté du promoteur, est-ce que vous avez quantifié ce nombre d'emplois là? Puis en même temps, vous pouvez nous dire aussi le nombre d'emplois si le projet se réalise, combien!

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

1645 Donc nous, je peux vous faire juste un topo, nous avons fait un décompte cet été lorsque nous étions en train de faire l'étude d'impact environnementale, la relocalisation, les travaux de forage, nous avons eu un "peak" de deux cent trente-cinq (235) emplois, vraiment dans son sommet, et ça, ça compte l'ensemble des consultants œuvrant sur différents dossiers. Donc je vous parle de peut-être les trois (3) dossiers satellites plus le dossier principal, les études, la réalisation de l'étude principale.

1650 Au niveau des retombées, on pourrait le mettre sur le tableau. Au niveau des retombées qui sont prévues, et ces chiffres proviennent de la firme SECOR-Taktik qui ont été embauchés chez nous pour faire l'étude de retombées économiques du projet, et on scinde très bien les phases.

1655 L'exploration, comme vous voyez, monsieur le Président, est toujours présente, la construction, l'exploitation, la restauration.

1660 Donc en phase construction, les chiffres qui sont donnés sont huit cents (800) emplois pour les deux (2) années.

1665 J'aimerais peut-être, pour expliquer cet acétate-là, si vous me le permettez, comme je vous ai dit, la firme SECOR-Taktik a fait le bilan et j'ai le représentant de la firme SECOR-Taktik qui pourrait peut-être venir vous présenter cet acétate.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, on apprécierait beaucoup.

1670 En attendant, je vais revenir à la Ville tout à l'heure pour parler si ça fonctionne pas, s'il y a un plan B pour diversifier sur le plan économique et créer des emplois, etc. Ça fait que je vais vous revenir tantôt, je vous ai pas oubliée, madame!

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

1675 Monsieur Daniel Denis, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

1680 Bonjour.

PAR M. DANIEL DENIS:

1685 Bonjour monsieur le Président. Donc ce que vous voyez à l'écran, c'est la création d'emplois par le projet, mais par phase. Je pourrais revenir par année, parce que c'est probablement plus intéressant pour les gens, mais on le voit ici pour les quatre (4) grandes phases, comment ça a été décomposé.

1690 On voit en même temps schématiquement évidemment que la construction, c'est une période courte, mais qui est assez intense. Puis ensuite, la période d'exploitation évidemment qui est beaucoup plus longue.

1695 À partir du début du chantier, disons à partir de 2010 jusqu'à la fin de l'exploitation, 2021, on parle d'environ mille (1000) emplois par année. Ça varie à plus ou moins soixante-cinq (65) emplois, dépendamment des années, dépendamment des phases qui sont concurrentes sur l'année en question, mais on parle de mille (1000) emplois sur l'ensemble du Québec, à la fois chez Osisko et chez l'ensemble de ses fournisseurs.

1700 Et vous voyez les pourcentages, dans le fond, régionaux sur l'ensemble du cycle de vie du projet, on évalue que soixante-dix-sept pour cent (77 %) des emplois, dans le fond, du mille (1000) par année si on veut, et sur la totalité de la période, soixante-dix-sept pour cent (77 %) des emplois, c'était des emplois créés en région.

1705 Il y a pas eu une estimation spécifique de Malartic, mais évidemment, pour les phases exploitation, la proportion va être principalement très près du site d'exploitation, donc Malartic et sa région environnante.

1710 Et pour les phases par exemple de la construction où souvent, ça prend des cartes de compétence, le territoire pourrait être un peu plus grand, mais ce serait quand même en très très grande proportion en région.

PAR LE PRÉSIDENT:

1715 OK. Ça, c'est la création d'emplois. Maintenant, est-ce que du côté de l'étude d'impact, est-ce que vous avez fait un état de situation par exemple depuis la fermeture de la mine, il y avait tant de population, jusqu'à aujourd'hui, tant de population? Tracer un peu les impacts économiques, un portrait, parce que là, vous nous parlez juste de la création d'emplois, c'est correct.

1720 Mais en même temps, la question portait aussi sur une espèce de bilan. Est-ce que vous avez des données à cet égard?

PAR M. DANIEL DENIS:

1725 Il y a un autre expert qui va vous parler peut-être du milieu humain, puis donc au niveau de la population, le taux de chômage, quelque chose comme ça.

Ce que je peux vous dire par ailleurs, si on le regarde en termes, au moment de l'exploitation, on parle environ de quatre cents (400) employés, quatre cents-quatre cent
1730 cinquante (400-450) employés sur le chantier à l'installation même.

Ça ferait que dans la région de la MRC de La Vallée-de-l'Or, on parle probablement du troisième ou du quatrième plus important employeur privé de l'ensemble de la région. Il faut voir, c'est quand même en termes d'emplois continus récurrents, c'est une très grande installation. Il y
1735 a quelques institutions, cégeps et hôpitaux à la limite, mais au niveau des employeurs privés, ce serait le troisième environ sur le territoire à ce moment-là.

Par contre, ce qu'on sait déjà, c'est évidemment que si on regarde la municipalité de Malartic, que le taux de chômage de la municipalité de Malartic est beaucoup plus élevé que le
1740 reste du territoire environnant, et surtout que le taux d'emploi est beaucoup plus bas. C'est-à-dire que la proportion de la population en âge de travailler qui a un emploi, qui est excessivement bas à Malartic, comparé à ce qu'on observe soit à Val-d'Or, à Rouyn-Noranda, même Amos.

PAR LE PRÉSIDENT:

1745 Est-ce que vous connaissez les pourcentages?

PAR M. DANIEL DENIS:

1750 C'est ceux qu'on voit à l'écran.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ah, excusez!
1755

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

Monsieur le Président, ce tableau-là provient de la section 4.4.2, et c'est le tableau 4-49 dans lequel ce chapitre où nous parlons vraiment de l'aspect un peu socioéconomique de base.
1760

PAR LE PRÉSIDENT:

Dans l'étude d'impact.

1765 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Dans l'étude d'impact, 4.4.2.

1770 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Page 483.

1775 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous pouvez commenter brièvement? Parce qu'on voit difficilement les chiffres!

1780

PAR M. BERNARD FOURNIER:

1785 Donc ce que vous voyez au tableau 4-49 qui est présenté à l'écran, en fait, c'est l'évolution sur une base historique du taux d'activités, du taux de chômage et du taux d'emploi pour les années 2001-2006 pour les différentes régions, les différentes MRC plutôt du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

1790 Et un comparable au niveau de la Ville de Malartic. Donc ici, vous avez le comparable 2001-2006 pour ce qui est du taux d'activités, du taux de chômage qui était de, en 2001, de quatorze virgule huit pour cent (14,8 %) et de huit virgule six pour cent (8,6 %), et le taux d'emploi, toujours pour Malartic, comparativement aux autres territoires, et les comparatifs au sein de la région administrative pour 2001 et 2006.

1795 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Excellent, merci beaucoup.

Maintenant, pour l'étude des retombées économiques, c'est un document qui va être déposé, le dernier tableau qu'on vient de voir, pas le dernier, l'avant-dernier?

1800

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

C'est un document qui effectivement...

1805 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ils vont être déposés?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

1810 C'est dans la présentation sectorielle également.

PAR LE PRÉSIDENT:

1815 De SECOR-Taktik?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

Oui.

1820 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

1825 Maintenant, du côté de la Ville, est-ce qu'il y a un plan B si le projet ne venait pas à être à jour, pour diversifier sur le plan économique les activités?

PAR Mme LUCIE ROGER:

1830 Écoutez, au niveau de la Ville, on a créé un comité de diversification économique. Je laisserais peut-être monsieur le maire qui est président de ce comité-là vous faire part des travaux qui ont été faits.

PAR LE PRÉSIDENT:

1835 Certainement.

PAR ANDRÉ VEZEAU:

1840 Bonjour monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonjour.

1845 **PAR ANDRÉ VEZEAU:**

1850 Comme tel, il y a pas de plan B, c'est au niveau du privé. On a plusieurs demandes actuellement qui feraient qu'on aurait peut-être trois (3) emplois ici, cinq (5) là, huit (8) là, douze (12) là, mais c'est presque, à quatre-vingts pour cent (80 %), relié au projet Osisko.

Si Osisko ne se réalise pas, ces projets-là ne se réalisent pas aussi.

1855 On était en décroissance depuis plusieurs années et là, vivre une croissance, non seulement c'est bien pour nous, mais c'est le seul projet qui est générateur d'emplois à Malartic actuellement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1860 OK. Ça veut dire que le comité de développement, c'est des projets qui concernent des choses qui sont reliées au projet présentement?

PAR ANDRÉ VEZEAU:

1865 À quatre-vingts pour cent (80 %), oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, merci.

1870 Donc merci beaucoup.

PAR M. LARRY BÉLANGER:

1875 Merci beaucoup.

UGO LAPOINTE

1880 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, j'inviterais monsieur Ugo Lapointe.

1885 Bonjour.

PAR M. UGO LAPOINTE:

1890 Salut! Ma question concernait les risques de contamination au cyanure encore via l'atmosphère.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que c'est un volet différent de celui qu'on a traité tout à l'heure?

PAR M. UGO LAPOINTE:

1895

Ça va rentrer un peu dans ce que monsieur Locat appelle les aspects techniques. Deux (2) questions simples!

1900

J'ai regardé les questions qui ont été soulevées par rapport à cette question-là par le ministère, questions 52-53 et 54, puis mon interprétation, et là, je peux me tromper, c'est que ces questions-là concernent principalement des risques d'accidents. Par exemple s'il y a une explosion, et là, il y a un nuage toxique qui se forme, est-ce que ce nuage-là peut atteindre la communauté!

1905

Par contre, les risques chroniques d'émissions atmosphériques de ces gaz-là ne me semblent pas très bien détaillés. Donc ça concerne ces aspects-là.

1910

Il y a une question qui a été soulevée plus tôt concernant la durée de vie ou la durée de décomposition de ces gaz-là dans l'atmosphère, par monsieur Locat, et selon une référence que j'ai ici, ce serait de l'ordre de deux point cinq (2,5) années lorsqu'il est en gaz.

1915

Donc je me demande, est-ce que le fait que c'est relativement lent, la décomposition atmosphérique du HCN, et avec les vents qui, selon une section de l'étude d'impact, proviennent parfois du sud, du sud-est ou du sud-ouest, est-ce que ça, ça pourrait créer problème pour la communauté?

PAR LE PRÉSIDENT:

1920

On va les prendre une par une. On va commencer par la durée de vie.

Tantôt, on parlait de quelques heures, quelques jours, est-ce que vous avez des informations à l'effet que ça pourrait durer quelques jours?

1925

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

Nous proposons, monsieur le Président, de faire des vérifications, puis on pourrait peut-être vous revenir avec des chiffres très précis.

1930

PAR LE PRÉSIDENT:

Si vous avez des informations de d'autres études ou d'autres auteurs qu'on pourrait consulter, vous pouvez les déposer en arrière.

1935

PAR M. UGO LAPOINTE:

Je pourrai faire ça dès demain matin.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous les déposerez à madame Lacoursière.

1940

PAR M. UGO LAPOINTE:

Parfait. La deuxième question qui concerne toujours le cyanure, on a commencé à bien expliquer un peu la traçabilité du cyanure de l'usine jusqu'aux résidus.

1945

Par contre, je serais intéressé d'avoir des chiffres plus concrets sur la concentration exacte qu'on estime qui va se retrouver dans les résidus épaissis d'une part. On a entendu dix pour cent (10 %), mais c'est vague un peu.

1950

Et le cyanure, c'est des quantités infinitésimales qui sont importantes. Alors j'aimerais ça savoir s'il serait possible d'établir un bilan, ce qu'on appelle un "mass balance" en biologie, un bilan environnemental des différentes concentrations de cyanure dans les différentes étapes jusqu'aux résidus, jusqu'à l'eau, et une étude aussi de l'évaporation.

1955

PAR LE PRÉSIDENT:

Si je comprends bien, tout à l'heure on disait qu'il y avait dix pour cent (10 %) qui se retrouvait, vous, vous voulez connaître dans ce dix pour cent (10 %) là la teneur, la concentration exacte?

1960

PAR M. UGO LAPOINTE:

Tout à fait.

1965

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'on a des informations là-dessus?

1970

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

On peut vous les trouver, monsieur le Président, et vous les fournir.

PAR LE PRÉSIDENT:

1975

Vous, vous l'avez déjà à quelque part, puis vous allez pouvoir...

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

Je vais faire une vérification avec mes gens.

1980 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Ça va!

1985 **PAR M. UGO LAPOINTE:**

Ça me va pour tout de suite.

PAR LE PRÉSIDENT:

1990 Merci. Ça fait qu'on va attendre votre document pour des nouvelles références, puis on va obtenir une réponse complète du promoteur là-dessus. Merci.

PAR LE COMMISSAIRE:

1995 Je me demandais peut-être, est-ce que quelqu'un peut-être au MSSS, peut-être madame Lefebvre, aurait une réponse sur la durée de vie de ces gaz-là, d'après vous?

PAR Mme ANNIK LEFEBVRE:

2000 Je n'ai pas l'information au niveau de la durée de vie.

Par contre, quand on parle de risques chroniques, c'est surtout attribuable à l'exposition des travailleurs en emploi, donc où ils sont exposés jour après jour à des très faibles doses.

2005 Mais au niveau de la population essentiellement, il faudrait qu'il y ait génération de gaz cyanhydriques de façon récurrente jour après jour pour qu'on puisse parler de chronicité.

Donc on n'a pas évalué cette portion-là en regard du projet actuel.

2010 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2015 Merci beaucoup.

2020

KEN MASSÉ

2025 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc j'inviterais monsieur Ken Massé.

2030 Après l'intervention de monsieur Massé, nous allons prendre une pause de quelques minutes.

Monsieur Massé!

2035 **PAR M. KEN MASSÉ:**

Bonjour, Ken Massé, résident de Malartic du quartier à déménager aussi.

2040 Bon, ici, j'ai une question, Osisko dit vouloir remplir le trou lorsque l'exploitation sera terminée. Est-ce que les restes chimiques, le cyanure et autres chimies des "blasts" ou autres formes qu'ils vont utiliser pendant l'exploitation, est-ce que les restes chimiques de l'exploitation vont se retrouver dans l'eau et ainsi créer des évaporations chimiques dans l'air?

2045 Parce que quand l'eau va monter, ils disent qu'ils veulent l'envoyer naturellement. Si ça peut créer des évaporations chimiques dans l'air, comment les habitants pourront-ils ainsi se garantir une santé à long terme?

PAR LE PRÉSIDENT:

OK.

2050

PAR M. KEN MASSÉ:

2055 Parce qu'il faut pas aussi oublier que quand l'eau va monter, il va y avoir l'érosion puis tout, ça fait qu'il y a peut-être des chimies de trappées dans la roche qui vont se retrouver dans l'eau, en suspension.

PAR LE PRÉSIDENT:

2060 Donc on va demander au promoteur, pouvez-vous nous décrire quand la fosse va être envoyée, ce que je comprends, quelles seraient les sources de contamination?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

C'est quelque chose qui a été regardé, monsieur le Président.

2065

Du côté de l'ennoiement, il y aura un suivi de la qualité des eaux. Tout projet minier, lorsqu'il y a un rejet qui sort à l'extérieur de son site doit faire une vérification au niveau de la qualité de l'eau.

2070 Mais il est absolument pas question de retrouver quoi que ce soit au niveau de la chimie des eaux. C'est une roche qui aura subi des "blasts", mais il y a pas eu traitement ou il y aura pas eu quoi que ce soit de résidus toxiques résiduels dans cette roche-là. C'est une roche qui aura fait l'objet tout simplement d'un déplacement.

2075 Mais pour s'en assurer, parce que nous l'avons présenté hier soir, à la fin du remplissage de la fosse, naturellement l'eau va emprunter la dérivation nord, la dérivation du ruisseau Raymond nord qui, par la suite, se retrouve dans la rivière Malartic. Donc avant que ça l'atteigne ces zones-là, il y aura un suivi de la qualité des eaux.

2080 Mais pour le moment, il y a rien, absolument rien qui nous indique, principalement parce que c'est de l'eau souterraine, donc une eau d'excellente qualité, ça, c'est détaillé dans notre étude d'impact. Donc c'est cette eau d'une excellente qualité qui va se retrouver à l'intérieur de la fosse, donc par le phénomène d'arrêter de pomper, donc il y aura rehaussement statique de la nappe à cet endroit-là.

2085 Et les eaux de pluie, les eaux de ruissellement du secteur et les eaux de pluie. Donc rien nous indique que cette eau-là ne serait pas de bonne qualité.

2090 Mais tout ça, pour s'en assurer, nous allons avoir un contrôle et un suivi de cette qualité-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2095 OK. Maintenant, la roche, des fois, surtout les stériles peuvent dégager des acides. Est-ce que la fosse, elle, va pouvoir dégager des acides?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

2100 Pour qu'il y ait dégagement d'acides, il faut qu'il y ait une réaction chimique. La réaction chimique, qu'il y ait contact en oxygène, et de un, nous avons pas d'évidence que la roche va être acide. Donc ça, c'est la première des choses. Donc c'est pour cette raison que nous pouvons dire que nous sommes confortables avec ça.

2105 Si jamais une roche pouvait, au secteur de la fosse, pouvait représenter un potentiel de génération acide, le fait qu'elle soit envoyée, non en contact avec l'oxygène, donc il y aura pas de réaction.

2110 Donc c'est souvent le cas dans la région de l'Abitibi, des résidus qui sont problématiques, acidogènes, bien, vous allez justement lui mettre une couverture d'eau pour empêcher cette réaction chimique là de se produire.

Donc le fait d'avoir un ennoisement total, donc si jamais il y avait une quantité ou une roche à l'intérieur qui pouvait générer, bien, cette réaction-là ne se ferait pas à cause de l'eau.

2115 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Locat.

2120 **PAR LE COMMISSAIRE:**

J'aurais une question! Est-ce que c'est correct d'avoir lu dans le document que les eaux qui étaient pompées ou qui étaient actuellement dans les galeries souterraines avaient une certaine acidité?

2125 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Non, ce correctif-là avait été apporté dans le document "Réponses aux questions", monsieur le Commissaire.

2130 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, dans le bassin de polissage, là, il y a des eaux qui ont recirculé, il y a des eaux qui peuvent pas être larguées, j'imagine, directement dans l'environnement, donc à la fin, comment ça va se passer, ça, pour éviter qu'il y ait une contamination?

2135 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Monsieur le Président, monsieur Denis tout à l'heure a effleuré la question. Il y aura un système de surveillance, un système de traitement qui va être mis à l'exutoire, donc au rejet à l'effluent final.

Donc ce système-là va permettre de pouvoir traiter l'eau donc et de rendre l'eau conforme aux critères en vigueur.

2145 Donc si vous faites référence qu'à la fin des travaux, donc l'eau du bassin de polissage, parce que nous avons l'intention d'ouvrir la digue et d'éliminer ce bassin de polissage là à la fin de nos travaux, dans le plan de fermeture, cette eau-là va passer au traitement final de l'effluent et rencontrera les normes.

2150 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous dites au traitement final, comme par exemple, je sais pas, un traitement qu'une municipalité fait ses eaux, ça va être quoi le traitement?

2155 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Non, dans le monde minier, du côté du traitement final chez nous, donc il faut regarder les éléments qui pourraient être problématiques.

2160 Et dans ce cas-ci, il y a une lecture en continu qui se fait. Les systèmes automatisés, ça ressemble pas du tout à un système de traitement d'eau sanitaire d'une municipalité. C'est beaucoup plus un traitement, c'est quelque chose de ponctuel, c'est très petit, l'eau est canalisée à un endroit, est échantillonnée. L'information est renvoyée en amont et si c'est un ajustement de pH que l'eau a besoin, bien là, il y a un ajustement de pH qui peut se faire.

2165 Si c'est une détection où ce qu'il y a une présence de cyanure et là, il y a une destruction du cyanure qui se fait.

2170 Donc dépendamment des problématiques que vous pouvez rencontrer, le système est fait en fonction pour répondre.

PAR LE PRÉSIDENT:

2175 Mais dans le bassin de polissage, il y aura pas des sédiments qui pourraient être contaminants et contaminés?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

2180 Effectivement, il est fort probable, monsieur le Président, qu'il y ait des sédiments. Dix (10) ans d'opération, il va y avoir des sédiments qui pourront venir de part et d'autre des pourtours du bassin.

2185 Et ces sédiments-là, de toute façon il y a des bathymétries, et il y a une caractérisation de ces sédiments-là qui est faite. Et selon la caractérisation, le bassin, à sa fermeture, sera géré en conséquence.

2190 Donc est-ce qu'on va conserver les sédiments dans le fond! Il va falloir, c'est par hypothèse, soit vous en avez une grande quantité et vous décidez de les ramasser et les traiter; s'il y en a une infime quantité, bien, vous pouvez les laisser là et garder un couvert d'eau.

Et il y a d'autres sédiments qui vont s'accumuler par-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

2195 Et j'imagine, est-ce que cette action-là est réalisée en concertation avec les différents ministères?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

2200 Effectivement. C'est de l'information que nous devons fournir aux ministères, et c'est le genre d'information que nous allons pouvoir donner également à notre comité de suivi.

PAR LE PRÉSIDENT:

2205 OK.

PAR LE COMMISSAIRE:

2210 Dans les documents justement fournis par le ministère, suite aux réponses aux questions des ministères, il est indiqué que le ministère considère toujours que la conception du bassin de polissage utilise toujours un peu la méthode de dilution, donc irait peut-être à l'encontre d'une réglementation.

2215 Alors qu'est-ce que vous avez à répondre à ce commentaire-là?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

2220 Le principe ici est que ce bassin-là est notre bassin d'accumulation d'eau, c'est notre bassin d'eau de procédé. Donc le principe, nous partons du principe de base que c'est une eau qui sera recirculée et réutilisée.

2225 Donc nous avons un peu de difficulté à voir la dilution dans tout ça, parce que cette eau est réutilisée à l'usine.

PAR LE COMMISSAIRE:

2230 Peut-être que vous me donnez l'occasion de refiler la question donc au ministère de l'Environnement, à savoir quelle est votre réponse à cette question-là?

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

2230 Le fait qu'il y a une recirculation à partir du bassin de polissage, c'est sûr qu'on trouve ça intéressant.

2235 Le problème qu'on a, c'est qu'il y a des eaux alentour, des eaux de ruissellement, des eaux qui arrivent sur le site à cause de l'écoulement naturel qui sont également dirigées vers le bassin.

2240 Et pour nous, la façon dont on voit ça, c'est de la dilution. C'est pour ça qu'on n'est pas d'accord.

La réglementation dont vous parlez, c'est la Directive 019 sur les industries minières, et la Directive 019 dit que la dilution, c'est pas une méthode de traitement acceptable.

2245 Donc notre idée, c'est que ces eaux-là qui sont propres, qui arrivent sur le site propres devraient être dérivées à l'extérieur du site. C'est ce qu'on fait normalement, c'est ce qu'on demande normalement à toutes les industries minières.

2250 S'il y a un besoin d'eau, si le procédé demande tellement d'eau qu'on a besoin d'eau supplémentaire, on peut considérer qu'il y ait un apport d'eau. Après tout, il y a beaucoup d'industries qui ont des prises d'eau ailleurs, mais à ce moment-là, il faudrait qu'il y ait absolument strictement jamais aucun effluent.

2255 Si c'est un procédé qui a besoin d'eau, ils ont pas d'affaire à avoir d'effluent.

PAR LE COMMISSAIRE:

2260 Donc d'après vous, pour le moment, la conception du bassin de polissage, tel qu'il est présenté à ce jour, ne correspondrait pas à la norme?

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

Bien, pour nous, c'est un "work in progress" ça aussi.

2265 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Nous sommes en constant dialogue avec le ministère, et nous allons arriver à une solution, monsieur le Président.

2270 **PAR LE COMMISSAIRE:**

J'avais aussi une question! Les volumes estimés, on parle de trois millions de mètres cubes (3 Mm³), je pense, à peu près, pour la capacité du bassin de polissage.

2275 Ce même bassin de polissage, naturellement pour le confiner, il y a des digues qui sont prévues, il est même peut-être prévu, si j'ai bien compris, qu'elles puissent être rehaussées au besoin si on veut augmenter la capacité en cours de production.

2280 À cet effet-là, il y avait un commentaire aussi à l'effet qu'on considérait, au ministère de l'Environnement, que les digues devaient être considérées, sont conçues ou considérées en termes comme un barrage autrement dit. Je suis pas très précis dans mes termes, là, mais selon la réglementation sur la sécurité des barrages, en termes de conception.

2285 Alors donc encore une fois, ce commentaire-là date déjà de quelques semaines, et les choses vont vite, donc je me demande si depuis, il y a eu des discussions additionnelles entre le promoteur et le ministère? Donc je demanderais peut-être à monsieur David de commenter là-dessus.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

2290 C'est un dossier dans le monde minier qu'il y a plusieurs années que c'est en constant dialogue, ce concept de barrage.

2295 Mais je pense que dans ce cadre-ci, les ouvrages sont d'autant plus protégés ou ont un meilleur suivi que le concept des barrages, des ouvrages de rétention. Parce que cet ouvrage-là est un ouvrage minier, un ouvrage minier qui aura des inspections d'une manière quotidienne.

Et il y a une panoplie d'inspections qui vont être faites également par les concepteurs, par des tiers experts.

2300 Donc je crois ici que nous avons affaire à un ouvrage minier et qui aura une surveillance dans le cadre d'un ouvrage minier. Donc c'est pour ça que pour nous, nous voyons pas le bénéfice de mettre cet ouvrage-là sur la Loi de protection des barrages, parce que c'est une installation minière.

2305 Ça fait partie et, monsieur le Commissaire, ce bassin de polissage est requis dans le cadre du plan de fermeture de la East Malartic, ouvrage ou dossier satellite que nous avons fait mention et dans lequel nous avons une entente avec le gouvernement du Québec, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

2310 Donc projet Canadian Malartic, pas projet, ce bassin-là, je pense, et je passerais la parole à monsieur Julien qui a travaillé depuis plusieurs années, Golder a travaillé sur le site de la East Malartic, et le point sensible de ce site de la East Malartic était sa capacité de gestion des eaux, sa faible capacité de gestion des eaux.

2315 Donc le fait de mettre en place un bassin de polissage, de un, c'est pour fermer adéquatement et aider à fermer adéquatement le site de la East Malartic.

Donc c'est un premier projet, un projet qui est – quand bien même que le projet de Canadian Malartic se réaliserait pas, il faut mettre en place un bassin de polissage adéquat dans

2320 le dossier de la East Malartic pour donner une marge de manœuvre pour fermer le site de la East.

PAR LE COMMISSAIRE:

2325 Peut-être que j'aimerais demander l'opinion – ah, peut-être que monsieur Julien a quelque chose à rajouter, excusez-moi!

PAR M. MICHEL R. JULIEN:

2330 Je voulais juste tout d'abord faire une clarification sur quelque chose que vous avez mentionné, monsieur le Commissaire, au sujet du potentiel de rehaussement de ces ouvrages-là.

En fait, il est pas prévu que la capacité soit augmentée au-delà du six millions de mètres cubes (6 Mm³).

2335

Ce qui est prévu, c'est de commencer à trois millions de mètres cubes (3 Mm³), puis après, d'aller à six millions (6 Mm³). Ça fait qu'il y a pas de plan en tant que tel d'aller au-delà du design qui est sur la table actuellement.

2340

Puis deuxième point, juste pour peut-être clarifier ce que monsieur David mentionnait! Ces ouvrages-là sont conçus selon les règles de l'art, c'est des ouvrages de retenue des eaux. Ils respectent la pratique standard dans le domaine, puis les critères de sécurité qu'ils ont sont tout à fait adéquats.

2345

Ce design-là a été soumis à des experts, des tiers qui ont pu, des gens de réputation mondiale qui ont regardé ça, puis tout a été fait selon la pratique standard.

2350

Au sujet des questions de classification, je veux dire, ça, c'est pas vraiment de mon ressort, la seule chose que je peux mentionner, c'est que ces ouvrages-là sont faits, sont conçus de façon soignée, puis selon la pratique standard dans le domaine.

PAR LE COMMISSAIRE:

2355 Donc au ministère de l'Environnement, qu'est-ce que vous auriez à commenter là-dessus?

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

2360 Pour ce qui est de l'assujettissement d'abord à la Loi sur la sécurité des barrages, la façon dont on fonctionne au gouvernement, c'est que chaque personne s'occupe un peu de décider si ses lois et ses règlements s'appliquent.

2365

Je me prononcerai peut-être pas sur le Règlement sur la qualité de l'atmosphère, parce que c'est pas mon domaine, mais le Règlement sur l'évaluation et d'examen des impacts, oui, ça, je me sens bien là-dedans.

2370

Donc la Loi sur la sécurité des barrages, c'est le Centre d'expertise hydrique du Québec qui l'applique. Le Centre d'expertise hydrique qui est comme une branche du ministère, finalement je pense que le Centre d'expertise hydrique se rapporte directement à la ministre, un peu comme le BAPE, ou peut-être juste l'étage en dessous. Le Centre d'expertise hydrique est une unité autonome qui se rapporte à la sous-ministre.

2375

Alors je les ai consultés au tout début en leur envoyant l'étude d'impact, et puis je les ai reconsultés une deuxième fois quand on a eu les réponses du promoteur.

La position du Centre d'expertise hydrique est claire. Les digues du bassin de polissage sont assujetties, d'après eux autres, à la Loi sur la sécurité des barrages.

2380

Maintenant, c'est une loi qui est relativement récente, qui date juste de 2002 alors que ça fait longtemps qu'il y a des digues et des barrages qui se construisent pour des ouvrages miniers.

2385

C'est une loi qui a été mise en place suite aux crues de 1996 quand à un moment donné, on a senti une inquiétude, parce qu'il y a au Québec énormément de digues et de barrages dont certains semble-t-il qu'on a tendance à oublier dans les coins.

2390

Donc ce que je comprends de leur travail, c'est qu'il y a pas mal de choses en retard à faire là-dedans. On avance avec la Loi sur la sécurité des barrages, on voit comment ça s'applique. C'est peut-être pour ça que la position, qu'est-ce que c'est qui est assujetti puis qu'est-ce qui l'est pas à la Loi sur la sécurité des barrages, il y a encore des divergences d'interprétation.

2395

Mais moi, je prends que c'est l'interprétation du CEHQ qui est la bonne et pour eux, c'est assujetti.

PAR LE COMMISSAIRE:

2400

Est-ce que vous pourriez leur demander de nous expliquer qu'est-ce que ça fait finalement, qu'est-ce que ça implique, le fait que ça ne soit pas considéré, en termes pratiques, selon la Loi sur la sécurité des barrages?

2405

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

Je peux vous dire qu'en termes administratifs, il y a des autorisations à obtenir, un décret gouvernemental entre autres. Mais en termes pratiques, vous voulez dire par exemple le nombre d'inspections...

PAR LE COMMISSAIRE:

Sécurité, conception.

2410 **PAR Mme RENÉE LOISELLE:**

... vérification des plans, des choses comme ça. Je vais leur demander par écrit, j'imagine, parce qu'il vous reste pas beaucoup de temps, d'accord.

2415 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parce qu'on parlait d'inspections aussi tantôt, j'imagine qu'il y a pas trop de place à interprétation.

2420 **PAR Mme RENÉE LOISELLE:**

Ce que je comprends, c'est que si un ouvrage de retenue est assujéti à la Loi sur la sécurité des barrages ou à la Loi sur le régime des eaux, il y a plus d'inspections que si ce n'est pas le cas, de façon générale.

2425

Que si par exemple, il y a eu le cas, si vous avez un parc à résidus miniers qui est plus ou moins fermé, abandonné, ainsi de suite, il y a un certain nombre d'inspections qui vont être faites. C'est mes collègues des Ressources naturelles qui s'en occupent.

2430

Mais si ces ouvrages de retenue là ont été assujétiés à la Loi sur la sécurité des barrages, les inspections sont généralement, sont supposées d'être plus fréquentes.

PAR LE PRÉSIDENT:

2435

OK. Du côté des autres mines existantes, est-ce qu'il y a eu ce genre de discussion?

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

2440

Il y a la mine de fer du lac Bloom qui a passé au BAPE l'année passée, et puis le promoteur automatiquement s'est adressé au CEHQ pour obtenir les autorisations nécessaires. Dans son cas, il y avait deux (2) de ses digues qui étaient assujétiées à la Loi sur la sécurité des barrages.

PAR LE PRÉSIDENT:

2445

Ça va du côté du MRNF?

PAR M. LOUIS MARCOUX:

2450 Oui monsieur le Président. Peut-être une chose qu'on pourrait ajouter peut-être à ce que monsieur Julien a dit par rapport à la capacité de ce bassin-là.

Effectivement, c'est le maillon faible, et nous, en tant que gestionnaires de ce parc-là présentement, c'est quelque chose qui nous inquiète.

2455

On regardait hier, on parle de deux point deux millions de mètres cubes (2,2 Mm³) qu'on doit gérer chaque année de ce cinq cents hectares (500 ha) de résidus miniers. Et la capacité du bassin, du petit bassin de polissage est de deux cent mille mètres cubes (200 000 m³), donc on parle à peine moins de dix pour cent (10 %) de la capacité.

2460

Donc c'est sûr qu'il faut comprendre qu'à ce moment-là, peu importe la solution, que ce soit qu'on travaille avec Osisko ou qu'on travaille avec une autre technique, il va falloir un jour ou l'autre vidanger ces bassins-là et il va falloir le faire avec un autre bassin de polissage.

2465

PAR LE PRÉSIDENT:

OK.

PAR LE COMMISSAIRE:

2470

Si j'ai bien compris, quand on va déposer les résidus épaissis, après trois (3) ans environ, on devra avoir terminé de combler ces secteurs-là, est-ce que c'est vrai?

PAR M. LOUIS MARCOUX:

2475

C'est ce qu'on a examiné avec Osisko effectivement, ce qui va nous permettre d'avoir plus de trois mètres (3 m) d'épais de résidus au-dessus des résidus de la East Malartic.

PAR LE COMMISSAIRE:

2480

Et est-ce qu'à ce moment-là, vous allez toujours avoir trois millions (3 Mm³) ou deux millions de mètres cubes (2 Mm³) d'eau à traiter après ça, ou enfin pas à traiter, mais à envoyer dans un bassin de polissage?

2485

PAR M. LOUIS MARCOUX:

Non, en principe non, parce qu'on va avoir recouvert, à ce moment-là, l'ensemble des cinq cents hectares (500 ha).

2490 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Et si une des suggestions du ministère de l'Environnement était à l'effet peut-être de segmenter le bassin de polissage, c'est-à-dire une partie amont qui s'occupe des eaux usées de la mine directement et l'autre partie aval, je dis aval, en fait, une des deux (2) parties qui, elle, 2495 serait le vrai bassin de polissage au sens comme vous le voyez actuellement, est-ce qu'à ce moment-là, pour vous, si c'était fait, est-ce que la partie des eaux usées ferait encore partie du projet East Malartic, ou cela ferait partie du projet de la Canadian Malartic?

2500 **PAR M. LOUIS MARCOUX:**

Vous voulez dire en cours d'opération?

PAR LE COMMISSAIRE:

2505 Bien là, je peux pas prétendre qu'est-ce que les gens vont décider, mais disons qu'il y a une suggestion qui était faite, peut-être qu'elle pourrait être expliquée par le ministère de l'Environnement, à savoir, comment est-ce qu'eux voyaient la conception ou l'organisation des effluents des eaux usées alentour du bassin de polissage, puis on continuera après?

2510 **PAR Mme RENÉE LOISELLE:**

Je vais demander à monsieur Félix Blanchard qui est du Service des eaux industrielles, qui est un spécialiste de la Direction 019, de venir expliquer le concept qu'on est en train de discuter avec le promoteur.

2515

PAR LE COMMISSAIRE:

Très bien.

2520 **PAR M. FÉLIX BLANCHARD:**

Bonjour. Nous, ce qu'on veut, à notre service, c'est que le promoteur déjà qui recircule les eaux dans le procédé, c'est déjà un très bon point.

2525 Par contre, si jamais il y a rejet, nous, ce qu'on veut pas, c'est que l'eau soit composée d'une eau qui vient des secteurs plus contaminés, le parc à résidus par exemple, et puis que cette eau potentiellement contaminée soit mélangée avec les eaux provenant du bassin versant.

2530 S'il y a un rejet, on voudrait pas que ce soit de l'eau mélangée. Ça fait que ce qu'on proposait au promoteur, c'est vraiment qu'avant qu'il y ait mélange, pour les besoins du procédé, avant d'être mélangées dans le bassin qu'on appelle le bassin qui va être construit pour le

MRNF, on voudrait que toutes ces eaux-là respectent déjà la Directive 019 avant d'être mélangées.

2535 Comme ça, si jamais il y a au printemps ou suite à des précipitations importantes ou s'il y a un ralentissement des activités, et puis qu'il y a un rejet dans l'environnement, bien, ce serait vraiment pas considéré comme de la dilution, puisque toutes les eaux respecteraient déjà les exigences de la Directive avant d'être mélangées.

2540 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Si j'ai bien compris, un de vos commentaires, c'était à l'effet que les calculs de débits ne prenaient pas en compte les pics où les pointes, ce qui fait qu'il y avait une possibilité donc que le bassin puisse...

2545

PAR M. FÉLIX BLANCHARD:

2550 Bien, c'est ça. C'est certain que le promoteur va faire les efforts pour recirculer le plus possible, mais selon l'expérience qu'on a eue dans notre service dans les dernières années, c'est certain qu'il arrive des cas où c'est pas toujours possible, même si on fait tous les efforts, des fois il y a un surplus d'eau à gérer. Puis la solution, c'est qu'il y ait un effluent final.

Donc, comme je disais tantôt, si toutes les eaux qui composent l'effluent final respectent la Directive 019, bien, on pourrait pas considérer ça comme de la dilution.

2555

PAR LE COMMISSAIRE:

OK. Merci.

2560 Donc là, ma question, je reviens au ministère des Ressources, MRNF! Alors si l'hypothèse était mise en place, à savoir qu'effectivement, on fait un bassin, j'imagine côté amont, pour les eaux usées de la mine, et qu'après ça, on a une autre partie du bassin qui, lui, s'occupe vraiment, un bassin de polissage qui récupère les eaux des effluents non industrielles, est-ce que ça, ça change, d'après vous, le profil en termes de responsabilité, à savoir, est-ce que pour vous, 2565 le problème East Malartic, parce que le ministère est impliqué dans ça à cause de East Malartic, est-ce que là, pour vous, à ce moment-là, le problème, en termes de superficie, est réduit à la partie strictement polissage du bassin?

2570 Est-ce que ça change quelque chose, autrement dit, pour vous, si le bassin est segmenté?

PAR M. LOUIS MARCOUX:

2575 Je vous avouerais, monsieur le Commissaire qu'on n'a pas examiné cette question-là encore sous ce point de vue là. Il faudrait à ce moment-là l'examiner.

C'est ça, il faudrait voir au niveau des volumes disponibles à ce moment-là si on segmentait le nouveau bassin de polissage, qu'est-ce qu'on aurait comme volume disponible.

2580 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Alors si vous avez pas d'autres commentaires, je reviendrais peut-être donc au promoteur pour lui demander qu'est-ce qu'il pense donc de ces commentaires?

2585 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Comme il a été mentionné, c'est vraiment "work in progress" dans ça. Le dialogue est là, on regarde.

2590 On a même proposé en décembre dernier, lors d'une présentation au ministère, une fois que les bassins sont pleins, et une fois que les capacités sont atteintes, d'utiliser la déviation sud pour éviter que cette eau-là s'en aille dans le bassin.

2595 Donc le principe de dilution, c'est d'éviter que cette eau-là rentre dans ce système et se poursuive naturellement à l'intérieur du bassin du lac Fournière.

Et la même chose du côté de la déviation du ruisseau nord. Donc pouvoir faire dévier cette eau-là, encore une fois s'il y a surplus, donc pour éviter cette dilution.

2600 Donc je pense que, en tout cas c'est une proposition qu'on a faite, et c'est un travail d'équipe, mais on va trouver une solution, monsieur le Commissaire, c'est certain.

PAR LE COMMISSAIRE:

2605 Donc on peut revenir au bassin principal peut-être! Alors donc, est-ce que vous avez une autre question?

PAR M. KEN MASSÉ:

2610 Bien, vu que vous parliez du bassin, je me demandais, le bassin va-t-il contenir vraiment l'eau de polissage entièrement? Y a-t-il des possibilités qu'il en déverse dans la nature?

J'avais cru comprendre qu'il y a peut-être possibilité.

2615 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Alors monsieur le promoteur.

2620 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Au niveau du bassin de polissage, nous avons mentionné que le bilan d'eau qui a été fait, que nous avons présenté dans la présentation générale, démontrait qu'il pourrait y avoir un rejet de quatre cent mille mètres cubes (400 000 m³). Nous mentionnions tout à l'heure que le rejet était en moyenne de deux virgule deux millions de mètres cubes (2,2 Mm³).

2625 Mais encore une fois, le rejet va passer au travers de systèmes de traitement, donc le traitement d'effluent que je faisais référence tout à l'heure.

2630 **PAR LE COMMISSAIRE:**

En fait, je voulais revenir à la fosse en réalité, parce que c'était votre question initiale!

PAR M. KEN MASSÉ:

2635 Oui, mais ça m'avait apporté d'autres questions.

PAR LE COMMISSAIRE:

2640 J'ai peut-être quand même une question, à savoir, dans le plan de fermeture, s'il y avait donc ce réservoir, ce lac, il me semble que l'image que vous montriez à la fin semble limiter beaucoup l'accès au plan d'eau, parce que ça devient un plan d'eau.

Est-ce que c'est une des possibilités qui pourrait être envisagée, donc d'utiliser ce plan d'eau? Est-ce qu'il serait utilisable?

2645 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

2650 Il serait utilisable. Nous pourrions utiliser l'accès de la rampe; donc la rampe que les camions empruntaient, si je vais par le passé, empruntaient pour accéder à cette rampe, pourrait être une descente de bateaux. Juste un exemple comme ça.

Donc nous, on va être à l'écoute. Le plan de fermeture est d'envoyer et de mettre par la suite, recevoir les commentaires des gens, et on pourra travailler avec la population et faire des aménagements nécessaires si c'est demandé.

2655 Mais pour répondre à votre question, ce serait possible, surtout avec l'accès de la rampe.

PAR LE PRÉSIDENT:

2660 En avez-vous discuté avec, je sais pas, moi, la Ville, les citoyens, de la possibilité d'utiliser ce bassin-là?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

2665 Depuis, mon dieu, quelques mois, c'est des choses qui nous arrivent, c'est des questions qui nous arrivent, et on se dit, on est ouvert. On n'a rien de concret, on n'a pas eu de projet ou de demande concrète là-dessus, donc on est à l'écoute.

2670 Mais l'eau sera de bonne qualité et l'accès sera faisable. Donc on pourra travailler un projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

2675 Monsieur Locat, une dernière! Je vais être obligé de vous limiter.

PAR LE COMMISSAIRE:

Ah c'est vrai, c'est la pause, excusez-moi.

2680 Oui, une dernière! En fait, dans les documents, il y a deux (2) ou trois (3) lignes seulement qui en parlent vraiment, et c'est relié au projet connexe potentiel, il y a aussi une possibilité que la fosse, donc que le lac puisse être utilisé pour entreposer des résidus miniers provenant potentiellement d'autres secteurs à proximité de la ville.

2685 Est-ce que vous pouvez commenter là-dessus et aussi sur la conséquence que ça pourrait avoir sur l'accessibilité au plan d'eau?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

2690 Un empêchera pas l'autre, monsieur le Commissaire.

2695 Donc la fermeture, si jamais on utilisait, si jamais c'était accepté qu'on utilise ce site-là comme futur site de résidus, ou futur site de stériles, pour une autre opération, il faudra le fermer et il y aura ennoisement.

Donc le couvert d'eau sera toujours là, mais au lieu d'avoir un couvert de trois cent quatre-vingts mètres (380 m), vous allez avoir un couvert d'eau de vingt mètres (20 m), de vingt-cinq mètres (25 m).

2700 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Avez-vous, parce que là, on ouvre des parenthèses, avez-vous envisagé la possibilité de refermer le trou totalement?

2705 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

La fosse, étant donné que ça avait été une question, nous l'avons regardée.

2710 Nous avons regardé, on se dit, de un, si on le fermait avec du matériel, ça prendrait six virgule trois (6,3) années de camionnage. Donc ça vient d'ajouter, donc je vous mets en contexte, monsieur le Président, vous êtes obligé, de un, d'attendre d'avoir fait votre exploitation et là, vous pouvez pas faire une fermeture du site, donc vous reportez de six virgule trois (6,3) années la fermeture du site.

2715 Votre matériel, vous allez le prendre où? Vous allez le prendre de la halde à stériles. Bon, la halde à stériles, nous envisageons de faire une réhabilitation en continu, une revégétation. Donc est-ce qu'il faudra détruire cette revégétation-là pour refaire le remplissage de la fosse?

2720 Pour nous, ça fait pas de sens du point de vue esthétique, du point de vue de repousser de six virgule trois (6,3) années cette opération-là qui va, en passant, émettre quatre cent vingt mille tonnes (420 000 t) de gaz à effet de serre pour cette opération-là. Bon, économiquement, on l'a calculé, c'est trois cent soixante-quinze millions (375 M).

2725 Mais vous venez de vous enlever une opportunité de réutiliser cette fosse pour éventuellement l'utiliser pour un parc à résidus, parc à résidus qui nécessitera un déboisement ailleurs, parce qu'on va avoir déjà utilisé un site perturbé, donc s'il y a une exploitation ailleurs, donc refaire un parc à résidus, de partir à zéro, et là, je pense que le gain est pas là.

2730 Si on avait cette ouverture-là, on pourrait l'utiliser. Donc ça a été regardé de plusieurs angles et pour nous, ce qui était important, c'est de sécuriser, se conformer à la réglementation au niveau de la fermeture des parcs à résidus et des mines, donc sécuriser l'endroit et donner un accès si jamais on est capable avec la population de trouver un moyen, et peut-être l'utiliser comme futur parc à résidus.

2735

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc je me réserve pour plus tard!

2740 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Massé!

PAR M. KEN MASSÉ:

2745 Oui, bien, c'est selon la question que j'avais demandée. C'est sûr que l'eau qui va rentrer dans le bassin pour le remplir, elle va être très bonne, de bonne qualité.

Mais c'est à mesure que l'eau va rentrer, je me demandais, il disait qu'il n'y aura pas de produits chimiques dans la fosse, mais dans la poudre de dynamitage, il y a pas des produits
2750 chimiques, il y a pas de cyanure dans le procédé de la fosse?

Puis je me demandais, la poudre de "blast", ça peut pas être martelé dans les parois, puis à mesure que ça va monter, ça va se décomposer dans l'eau.

2755 Puis la question à tout ça, c'était la santé à long terme du monde, de l'évaporation de produits chimiques qui viendrait de ce bassin d'eau là. C'est surtout pour la santé publique.

PAR LE PRÉSIDENT:

2760 Monsieur David.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

2765 Ça, habituellement ce qu'on voit, l'ensemble des explosifs sont consommés lors de l'explosion. Donc s'il est pas consommé pour ce sautage-ci, bien, il va embarquer dans l'autre sautage.

Et au final, dans les murs finaux, nous voyons vraiment aucune problématique au niveau de résidus ou de résidus de poudre. Donc on pourrait peut-être le voir par l'ammoniac à la fin,
2770 mais comme je vous ai dit, ce sera vérifié.

Mais il y a rien qui nous indique par le suivi que j'ai fait mention.

PAR LE PRÉSIDENT:

2775 C'est beau?

PAR M. KEN MASSÉ:

2780 OK, mais il a de l'air à y avoir beaucoup de questionnements vers la fin du projet. Le début, c'est bon, ça commence bien, mais c'est la fin qui est importante aussi.

Ça fait que je viendrais peut-être à ma deuxième question!

2785 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Une dernière! Parce qu'on s'est étirés pas mal sur la question.

2790 **PAR M. KEN MASSÉ:**

OK. Bien, vu que la fin est aussi importante que le début, puis les gens font face à des nouveaux stress jamais vécus!

2795 Est-ce que nous aurions droit à un soutien sur une base régulière et de l'aide tout au long de ce projet par un comité de vigilance indépendant, constitué d'organismes communautaires, d'experts ou travailleurs indépendants, des citoyens, qui serait reconnu et mis sur pied pour suivre l'évolution des impacts du projet sur le milieu humain, environnemental, économique des ententes et des normes établies au courant du projet, pour proposer des mesures d'atténuation aux difficultés qui se présenteront?

2800

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous avez pensé à un comité de vigilance?

2805 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

C'est le comité de suivi, monsieur, il porte le nom de comité de suivi.

2810 Lorsqu'on parle de comité de suivi, c'est vraiment le comité qui recevra l'ensemble de l'information sur les suivis, les données techniques, mais aussi les suivis humains.

On a mentionné dans l'étude d'impact qu'il y aura également un suivi humain qui sera fait.

2815 Et l'ensemble de cette information-là sera donné à ce comité de suivi. De quelle forme et de quelle ampleur pourra avoir le comité de suivi, bien, je pense que c'est à travailler, puis je pense que nous, nous croyons que c'est un outil important à avoir et à mettre en place.

Et ce comité de suivi là pourra nous aider à faire une gestion, la meilleure gestion possible de nos opérations.

2820

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Vous, vous le verriez comment, le comité de suivi, composé de qui par exemple?

2825 **PAR M. KEN MASSÉ:**

Bien, Osisko peut avoir le comité de suivi, c'est sûr, puis pour toutes les inspections qu'ils vont avoir à faire, mais pour la communauté, ça serait peut-être bon d'avoir un comité de suivi indépendant, constitué d'organismes communautaires qui voient à la santé publique, de citoyens et des préoccupations, puis peut-être des travailleurs indépendants de la Ville.

2830

PAR LE PRÉSIDENT:

Maintenant, du côté du ministère de l'Environnement, est-ce que ce genre de comité là existe dans d'autres projets qui ont reçu une autorisation?

2835

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

C'est quelque chose qu'on voit de plus en plus. Entre autres, tous les lieux d'enfouissement sanitaire qui sont généralement des projets controversés, c'est rendu presque des conditions standards de décret qu'il y ait des comités comme ça qui soient formés.

2840

Maintenant, il y a toujours le problème que les gens de la population veulent un comité indépendant, mais il faut que les travaux de ce comité-là soient financés, donc forcément, c'est le promoteur qui finance.

2845

Ce qu'on voit souvent, c'est un comité auquel le promoteur va participer, mais aussi des citoyens, des gens de la municipalité, le MSSS, des gens du MDDEP, la Sécurité publique. C'est le genre de chose qu'on voit avec des variations d'un endroit à l'autre.

2850

J'ai bien connu un comité de suivi pour un projet, Magnola, qui était à Asbestos, dans lequel le comité s'était formé de citoyens. Il y avait eu un premier comité qui était peut-être plus du côté du promoteur, puis les citoyens étaient plus ou moins d'accord, alors finalement il s'était formé un comité qui était formé de citoyens uniquement; ces citoyens-là étaient les seuls qui avaient le droit de vote pendant les réunions du comité.

2855

Par contre, ils invitaient à leurs réunions les représentants de la ville, le promoteur et ainsi de suite, pour avoir l'information, parce qu'il fallait que cette information-là soit partagée.

Il y a différentes façons de voir ces comités-là, mais généralement, c'est quelque chose qu'on voit de plus en plus souvent, et le MDDEP est intéressé à participer.

2860

Le promoteur va nous envoyer au MDDEP les rapports réguliers de suivi, mais plus que ça, pour que ces rapports-là et que le suivi des opérations puissent être communiqués à la population, c'est vraiment généralement ce genre de comité là qui est le meilleur acteur pour faire le lien entre les travaux qui se font et la population.

2865

PAR LE PRÉSIDENT:

2870 OK. Du côté de la Sécurité publique, monsieur Viger?

PAR M. JACQUES VIGER:

2875 Je reviens avec la proposition qu'on avait faite hier en cours de soirée. Effectivement, les comités mixtes municipalité-industrie servent à ça.

2880 Et comme dit madame, effectivement, ça peut prendre plusieurs formes. D'ailleurs au Québec, il y en a peut-être une trentaine à l'heure actuelle de comités de ce genre qui existent dans des gros projets, peu importe, pas juste dans le secteur minier, il y en a dans d'autres secteurs de l'industrie.

2885 Il y a rien qui empêche, quand on forme un comité comme ça, municipal mixte, municipalité-industrie, de s'adjoindre tous les partenaires, et même les citoyens, et de former des sous-comités.

2890 Comme disait monsieur, si les citoyens veulent avoir un comité à eux autres bien précis, ça peut devenir un sous-comité du comité principal. À ce moment-là, l'industrie renseigne, donne l'information. Comme dit madame, les principaux ministères sortent leur réglementation, donne de l'information.

Et à ce moment-là, les gens s'en vont dans leur milieu, dans leur environnement à eux donner l'information et aller chercher des points qui pourraient être en litige ou ainsi de suite et ramener ça au comité central.

2895 C'est la façon la plus plausible de procéder pour que tous et chacun puissent être informés puis bien informés de ce qui se passe, puis de l'évolution des travaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

2900 OK. Un commentaire du côté du MRNF?

PAR M. LOUIS MARCOUX:

2905 Non monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Du côté du promoteur, quand vous entendez ça, vous réagissez comment?

2910 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Nous sommes ouverts à toutes les possibilités là-dessus. Je pense que c'est important de trouver une façon que tout le monde soit confortable dans tout ça.

2915 Je pense qu'on va y arriver. De notre part, on a déjà soulevé qu'on voulait avoir un comité de suivi, bien, il s'agit de regarder avec la population quelle sera la meilleure formule.

PAR LE COMMISSAIRE:

2920 Ultimement, j'aimerais quand même avoir l'opinion de la Ville de Malartic sur l'idée de comité de suivi.

PAR Mme LUCIE ROGER:

2925 Nous, on a déjà mentionné déjà au promoteur que c'était important d'avoir un comité de suivi, qu'il y ait des gens de la population qui siègent également à ce comité-là.

On a déjà échangé là-dessus à maintes reprises d'ailleurs.

2930 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2935 Donc merci beaucoup, monsieur Massé.

Maintenant, on va prendre une pause très courte. Alors on va se donner dix (10) minutes, donc on serait de retour à moins dix (3 h -10) exactement pour probablement arrêter la
2940 séance aux alentours de cinq heures (5 h).

Merci beaucoup.

2945

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2950

**REPRISE DE LA SÉANCE
NICOLE KIROUAC**

PAR LE PRÉSIDENT:

2955

Nous allons reprendre notre séance, parce qu'il nous reste plusieurs intervenants. La Commission a reçu cet après-midi quelques questions par courriel, on va en prendre connaissance dès qu'on va suspendre la séance, puis on va probablement en traiter en début de séance ce soir.

2960

Donc j'inviterais madame Nicole Kirouac.

PAR Mme NICOLE KIROUAC:

2965

Bonjour monsieur le Président, bonjour monsieur le Commissaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonjour madame Kirouac.

2970

PAR Mme NICOLE KIROUAC:

Alors je voudrais revenir sur un sujet qui a été abordé tout à l'heure, parce qu'il y a un volet de la question, à mon avis, que j'ai pas entendu la réponse.

2975

C'est relativement aux galeries souterraines de la East Malartic. Monsieur Lecomte avait posé la question si le promoteur ou je sais pas qui avait des plans les plus récents, les plus à jour des galeries souterraines, et j'ai pas entendu la réponse et j'ai vérifié, monsieur Lecomte non plus ne l'a pas entendue.

2980

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Est-ce que vous avez des plans à jour des galeries souterraines?

Ou entre-temps, on peut définir, vous là, quand vous dites des plans à jour?

2985

PAR Mme NICOLE KIROUAC:

2990

C'est parce que monsieur a dit qu'il a fini de travailler dans les années quatre-vingt avancées, et j'ai entendu une date qui était bien bien en deçà de ça. Alors c'est pour ça que je posais la question.

PAR LE PRÉSIDENT:

Un plan détaillé des galeries souterraines, plus détaillé que...

2995

PAR Mme NICOLE KIROUAC:

Plus récente que ce qu'on nous a dit, oui.

3000

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Est-ce que vous avez ça, monsieur David?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

3005

Écoutez, tel que mentionné, j'ai pointé des espèces de cheveux qui représentaient des forages dans l'image 3D tout à l'heure, et ces forages-là ont été faits en 2005-2006-2007.

3010

Donc nous avons pu contre-vérifier les plans que nous avons grâce à ces forages-là effectués, et rappelons-nous que nous étions dans la ville de Malartic en 2006, principalement des zones de forage 2006-2007 fut le grand été.

Et cette image-là est tirée justement de l'extraction des données de nos forages. Donc lorsqu'on interceptait ces ouvertures, on pouvait contre-vérifier, et ça a été modélisé.

3015

Et c'est une version modélisée de cet ensemble d'informations. Donc on parle de 2005-2006-2007, les forages qui ont été effectués.

PAR Mme NICOLE KIROUAC:

3020

Si on pouvait remettre la séquence qu'on vient juste, oui, celle-ci!

Je comprends que la rue principale, j'ai pas de pointeur, là, mais j'aimerais que quelqu'un qui ait un pointeur...

3025

PAR LE PRÉSIDENT:

On pourrait vous le prêter!

3030

PAR Mme NICOLE KIROUAC:

Oui, alors ça, c'est la rue principale, donc la 117.

Voulez-vous pointer s'il vous plaît vis-à-vis le secteur de la Barnat?

3035 Non, la Barnat, de l'autre côté de la 117, s'il vous plaît! Oui.

Alors je comprends que la fosse s'étend, comme je suis plutôt visuelle qu'auditive, donc la fosse s'étend à peu près ou pas loin du chevalement actuel de la East? Ou elle va à combien de distance du chevalement à peu près?

3040

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

Écoutez, on parle de quelques centaines de mètres, là. Il faudrait que je vérifie très précisément.

3045

PAR Mme NICOLE KIROUAC:

OK. Dans les années cinquante, fin cinquante, cinquante-soixante, il y a eu des effondrements dans la partie est de la ville. On avait une piscine près de la voie ferrée, il y a eu des effondrements à cause du dynamitage et du travail souterrain dans la mine.

3050

Il y a eu également un effondrement au parc Rotary juste à l'entrée de la ville. Si on peut pointer, là, juste dans le secteur vert, oui. Il y a eu un effondrement dans ce parc-là et qui découle justement des galeries souterraines de la Barnat.

3055

Évidemment, c'est clôturé maintenant, mais il y a eu des effondrements importants.

Alors compte tenu – et ça l'a paru dans les journaux, moi, l'information, je l'ai vue là, je pense que Osisko le promoteur le dit – qu'un éventuel développement s'en vient du côté est de la 117, à peu près vis-à-vis.

3060

Alors moi, sur le plan scientifique ou technique, je connais pas ça, c'est pas mes disciplines, mais je veux savoir, dans la mesure où il va y avoir un dynamitage important, une fosse extrêmement importante de ce côté-ci, et qu'on en fait une juste de l'autre côté de la 117, et qu'il y a déjà eu des effondrements, parce que je vois sur ce plan-là qu'on n'a pas du tout les galeries de la Barnat, parce que restant ici, on sait nous autres qu'il y en a, alors je veux savoir dans quelle mesure on peut nous assurer, nous rassurer qu'il y aura plus aucun effondrement et qu'il y a pas de danger?

3065

Du fait qu'on additionne un trou et un autre de l'autre côté, ça l'a un effet cumulatif sur le plan scientifique que moi, je peux pas vous donner ou vous dire, mais je pose la question, j'aimerais être rassurée là-dessus.

3070

PAR LE PRÉSIDENT:

3075

Monsieur David.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

3080 Je vais initier ma réponse, monsieur le Président, et par la suite, je vais passer la parole à monsieur Julien.

3085 La raison pour laquelle nous avons pas les galeries de la Barnat, parce que nous, nous avons un projet présentement, le projet se nomme Canadian Malartic, et c'est ce projet-là que nous déposons, et il était important pour nous de répertorier l'ensemble de ces galeries-là. Et ça a été répertorié pour l'étude géotechnique répertoriée pour pouvoir faire un design optimal de la fosse.

3090 Concernant des vibrations ou de travaux à la Barnat, nous sommes en phase d'exploration. Nous avons eu des bons résultats de forages, mais on n'a pas assemblé tous ces résultats de forages là.

3095 Donc est-ce que ça va devenir un projet, je suis pas en mesure de vous le dire, monsieur le Président.

PAR M. MICHEL R. JULIEN:

3100 Ce que je pourrais ajouter essentiellement, c'est que dans le secteur où il va y avoir des résidences, où il va y avoir de l'activité humaine, il n'y a pas d'infrastructures souterraines connues qui peuvent, à part cette galerie-là qui s'en va vers le nord, qui est autour de deux cent dix mètres (210 m) de profondeur, puis le risque d'effondrement, le risque d'impact à la surface suite à un effondrement de cette galerie-là est négligeable.

PAR LE PRÉSIDENT:

3105 Mais connaissez-vous...

PAR M. MICHEL R. JULIEN:

3110 Nul, en fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

3115 Mais est-ce que vous connaissez l'ampleur de ces galeries-là qu'on n'a pas sur la carte?

PAR M. MICHEL R. JULIEN:

Oui. Bien, l'information qu'on a réussi à colliger, puis c'est vraiment intéressant, parce qu'on a tendance à dire que parce que c'est vieux, c'est pas bon, mais les vieux plans, les plans

3120 originaux étaient d'une précision vraiment extraordinaire. Lorsque Osisko a fait la calibration avec leurs données de forage, il y avait une consistance qui était vraiment vraiment très bonne.

Donc il y a pas eu de mauvaises surprises. Les gens qui ont exploité les sites miniers dans ce secteur-là étaient très consciencieux dans la façon qu'ils gardaient – je vais utiliser
3125 l'anglicisme – leurs records, mais il n'y a pas eu de mauvaises surprises.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et quand vous avez fait les forages, est-ce que vous avez fait les forages au-dessus de
3130 ce secteur-là, quand vous dites modéliser, pour dans le fond pour reproduire graphiquement? Ils étaient là?

Si on mettait l'autre carte!

3135 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Tout ce que vous voyez en gris, ça, c'est pas un nuage, ce sont tous des forages. Chaque fil représente un forage.

3140 Donc vous voyez que tout a été foré. Et on a pu intercepter l'ensemble des galeries.

Et d'ailleurs, c'était important pour nous dans le concept du mur nord, d'aller chercher les dernières galeries, pour éviter d'avoir une galerie qui pourrait se trouver entre deux (2) ou une galerie qui pourrait se trouver l'autre côté du mur.

3145 Donc la fosse a été vraiment, le concept a été fait pour prendre l'ensemble de ces galeries.

Donc c'était important de pouvoir bien les localiser, pour pouvoir faire un design de "pit"
3150 optimum.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Mais la question, c'est: Lorsque vous allez effectuer du dynamitage, est-ce que les
3155 vibrations, les secousses vont être assez fortes ou pas du tout, parce que c'est un secteur qui est à risque?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

3160 Monsieur le Président, l'ensemble des galeries vont se retrouver à l'intérieur de la fosse. Donc si jamais il y avait vibration ou il y avait, rien nous indique que ça pourrait arriver, mais si jamais ça arrivait, ce serait à l'intérieur de la fosse.

PAR LE PRÉSIDENT:

3165 OK. Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE:

3170 Je pense que si j'ai compris une partie de la question de madame Kirouac, c'était à l'effet, qu'est-ce qui peut se passer, disons, à la droite, bien, si on ramène le plan de tout à l'heure, donc plutôt à l'est si on veut de la ville de Malartic, bon, il y a pas de maison, par contre il y a quand même une route qui est là.

3175 Je ne sais pas si pour la Sécurité publique ou le ministère des Transports du Québec, on aurait pu penser qu'il pourrait y avoir ici un risque éventuel à des affaisements de la route, qui sont quand même des infrastructures importantes?

PAR M. JACQUES VIGER:

3180 Je ne peux pas répondre pour le ministère des Transports, mais nous, on n'a pas regardé cette possibilité-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

3185 On dit, ce serait peut-être bien si c'était possible d'avoir pour commencer un historique des effondrements dans le secteur. On en parle, c'est à peu près identifié, mais si le promoteur a une information de disponible sur les historiques des effondrements dans le secteur, ce serait peut-être bien d'avoir cette documentation-là.

3190 L'autre chose, le rabattement de la nappe! Pour revenir à madame qui est peut-être pas aussi scientifique qu'elle le prétend, je pense que le rabattement de la nature peut quand même aussi avoir un effet important sur l'état des contraintes dans le massif, et donc peut aussi faire en sorte que des anciens chantiers, surtout dans le secteur nord-est qui est considéré en termes géomécaniques comme étant un peu moins de qualité, tout en l'étant probablement, que l'autre
3195 partie, alors j'aimerais savoir de la part du promoteur s'il est possible que les rabattements de la nappe phréatique, dans ce secteur-là, est-ce que c'est possible que ça puisse induire des contraintes qui pourraient déstabiliser les anciens chantiers miniers là et même en fait aussi dans le secteur de la ville, s'il en reste dans la ville, remarquez?

3200 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Monsieur le Commissaire, je vais laisser monsieur Julien de Golder qui a fait l'étude hydrogéologique.

3205 **PAR M. MICHEL R. JULIEN:**

Le risque que vous évoquez, monsieur le Commissaire, est un risque réel. C'est certain qu'un rabattement de la nappe peut induire des instabilités mécaniques.

3210 Puis ça, étant donné que les chantiers qui sont visés par ce rabattement-là sont enclavés, si on veut, dans le secteur de la fosse, ça va devenir strictement un problème opérationnel pour Osisko.

PAR LE COMMISSAIRE:

3215

En fait, ma question, et là, c'est pour être informé, est-ce qu'il y aurait d'autres chantiers souterrains, donc à l'est de la ville et au nord un peu de la route 117, et je pense que c'était un peu la préoccupation de madame, à savoir qu'il y avait d'autres secteurs qui peut-être ne sont pas représentés sur cette carte-là et qui ne seraient donc pas, eux, nécessairement à l'intérieur de la fosse excavée, mais en périphérie, et donc peut-être plus susceptibles d'être affectés?

3220

PAR M. MICHEL R. JULIEN:

3225 C'est exact. C'est exact, il y a des anciens chantiers qui sont à l'extérieur de la zone qu'on voit pas.

Puis s'il y avait rabattement, effectivement, dans ces secteurs-là, substantiels, il pourrait y avoir y avoir des phénomènes mécaniques comme vous évoquez.

3230 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Alors est-ce que ce serait possible donc d'avoir l'information sur ces secteurs-là, étant donné qu'il pourrait y avoir donc un impact associé au développement et au rabattement de la nappe causé par l'exploitation minière?

3235

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

Nous nous engageons à fournir les informations.

3240 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Et ainsi qu'une évaluation du risque potentiel.

PAR Mme NICOLE KIROUAC:

3245

Vous permettez sur la même question! Compte tenu que le promoteur a acheté le secteur de la Barnat, je voulais savoir s'il détient actuellement la photo des galeries souterraines, étant donné qu'ils ont fait de l'exploration dans ce secteur-là, ils le font présentement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3250

Monsieur David.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

3255

Il faut que je vérifie, j'ai pas d'idée, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

3260

Est-ce que vous pourriez nous revenir pour nous dire si vous avez cette information?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

3265

Oui monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Kirouac.

PAR Mme NICOLE KIROUAC:

3270

C'est beau. Ma deuxième question!

3275

J'ai demandé au moins à trois (3) occasions en assemblée publique et la dernière fois, le 5 février, lors de la première rencontre d'information du BAPE, j'avais demandé au promoteur de faire l'exercice de présenter des scénarios de renflouement total de la fosse.

3280

Et j'ai assisté attentivement, je suis ici depuis les tout débuts, et j'ai pas vu de scénario différent qui nous a été présenté.

Alors je veux savoir si le promoteur a préparé des scénarios de renflouement total de la fosse.

PAR LE PRÉSIDENT:

3285

Monsieur David.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

Monsieur le Président, les scénarios sont ceux que j'ai expliqués tout à l'heure.

3290

Donc pour nous, il y aura pas, nous ne remettrons pas dans ce projet-ci du matériel dans la fosse.

Le plan que nous avons déposé à la Commission mentionne l'envoiement.

3295

Les raisons invoquées sont les raisons que j'ai invoquées tout à l'heure qui concernent principalement le six virgule trois (6,3) années d'opération que ça demanderait une fois que toutes les opérations sont terminées.

3300

Quatre cent vingt mille tonnes (420 000 t) de gaz à effet de serre supplémentaire sans production qui pourraient être faits. Le fait de défaire une revégétation qui a été faite et le fait aussi de s'enlever une opportunité d'utiliser un futur parc à résidus pour le futur.

PAR LE PRÉSIDENT:

3305

S'il y avait d'autres projets...

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

3310

Si jamais il y avait d'autres projets.

PAR LE PRÉSIDENT:

... ça pourrait servir?

3315

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

Oui. Dans le cadre de cette fosse, nous sommes rendus à vingt-quatre (24) années, selon les études, pour l'envoiement de cette fosse.

3320

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Locat.

3325

PAR LE COMMISSAIRE:

J'aurais une question à cet effet. Alors si je comprends bien donc, il y aurait un intérêt potentiel, en termes macroéconomiques, pour Osisko, pour conserver cet espace-là en vue d'opérations futures.

3330 D'après vous, quel serait le gain environnemental d'avoir à votre disposition une telle fosse pour une utilisation ultérieure?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

3335 Nous allons réutiliser un site perturbé, donc la fosse. Donc ça, c'est un premier gain, pour éviter d'enlever des arbres ou perturber un site qui est vierge.

3340 Donc si on regarde un site tel que le projet avait été pensé au départ, le parc à résidus était censé d'être à l'ouest du chemin du lac Fournière. Donc si jamais il y avait d'autres activités, bien, il faudrait peut-être remettre un parc à l'ouest du chemin du lac Fournière.

Et ce site-là est pas du tout perturbé, donc on pourrait utiliser cette fosse qui est un site perturbé.

3345 **PAR LE COMMISSAIRE:**

3350 Est-ce qu'on pourrait imaginer qu'il pourrait y avoir un genre d'effet domino, je dis pas nécessairement négatif ou positif, du fait qu'ayant au point de départ donc une fosse que vous pouvez utiliser pour remplir mettons à un prochain projet, ce futur projet, si j'ai bien compris, ce sera là aussi des fosses éventuellement qui seront faites.

Je vais trop loin dans la préparation!

PAR LE PRÉSIDENT:

3355 Il y a pas de scénario.

PAR LE COMMISSAIRE:

3360 Il y a pas de scénario pour l'instant.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

3365 On n'a vraiment pas de scénario pour l'instant.

PAR Mme NICOLE KIROUAC:

Sur le même volet, je dirais monsieur le Juge, complémentaire!

3370 J'ai compris tout à l'heure, à moins que j'aie mal compris, monsieur David quand il a parlé effectivement de la fosse avait parlé également des coûts, ce que ça générerait comme coûts de la remplir.

3375 Il a également dit que, comme il vient de le souligner, que dans un éventuel autre projet, ils pourraient s'en servir pour remblayer une bonne partie. Et qu'au lieu d'avoir tant de profondeur d'eau, il pourrait y en avoir moins.

3380 Alors la question que je pose, c'est: D'après le Guide et modalités de préparation du plan et des exigences générales en matière de restauration des sites miniers du ministère des Ressources naturelles, il est dit que:

"S'il est techniquement et économiquement possible de le faire, les excavations doivent être remblayées."

3385 J'ai compris, d'après les informations que monsieur David donne, qu'il est techniquement possible de le faire, qu'il est financièrement possible de le faire. Et j'ai compris que c'était une question d'années ou de truc comme ça. Est-ce que j'ai bien compris?

PAR LE PRÉSIDENT:

3390 Bien, on va poser la question au MRNF, comment vous interprétez ça?

Est-ce que c'est un règlement qui existe, ça, techniquement et économiquement possible de le faire?

3395 **PAR M. LOUIS MARCOUX:**

Ce que madame vient de citer, monsieur le Président, c'est un guide de restauration qui a été fait pour l'ensemble de l'industrie minière lorsqu'il y a eu des modifications à la Loi sur les mines, pour apporter des éléments touchant la restauration des sites miniers.

3400 Alors c'est un guide qui a été fait conjointement avec le ministère de l'Environnement.

3405 Et cet élément-là effectivement a été placé à l'intérieur de ce guide-là en termes d'exigences minimales de restauration. Donc c'était une ouverture, c'était une ouverture qu'on faisait par rapport à certaines ouvertures. Excusez le pléonasme! Une ouverture pour certaines ouvertures minières!

3410 Et de voir si c'était techniquement de le faire. Parce qu'on visait davantage certaines ouvertures minières, ce qu'on appelle en anglais des "glory hole", donc des chantiers ouverts en surface, où là, on doit absolument clôturer.

Donc à ce moment-là, on disait, si c'est possible de le remblayer, de le faire. Donc c'était une ouverture.

3415 Évidemment, pour une fosse à ciel ouvert de cette envergure-là, on sait très bien que, bon, l'économique n'est pas là. S'il faut investir trois cents millions (300 M\$) pour remplir ça, je pense que ça vient à ce moment-là grever une partie du projet et l'économique du projet.

3420 Mais effectivement, c'est une ouverture qu'on voulait faire, mais ce n'est pas un règlement, c'est un guide.

PAR LE PRÉSIDENT:

3425 Vous avez des ajouts, madame Loïselle?

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

Non monsieur le Président.

3430 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc c'est la réponse.

PAR LE COMMISSAIRE:

3435 Excusez-moi, peut-être que ça serait possible de demander au promoteur de peut-être déposer une étude, quoique sommaire, qu'il aurait pu faire à l'effet des différents scénarios de remplissage ou de non-remplissage, en fait l'analyse que vous avez faite qui vous a amenés à conclure que c'était un scénario choisi.

3440 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Sans problème.

3445 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup. Donc ça va aller, madame Kirouac!

PAR Mme NICOLE KIROUAC:

3450 Je vous remercie.

3455

LOUISE LEBOEUF

3460 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Louise Leboeuf.

Bonjour.

3465

PAR Mme LOUISE LEBOEUF:

3470 Ma question va un petit peu dans le même sens. Le projet Canadian Malartic a besoin de recevoir l'aval du gouvernement, et lors de la séance d'information, on avait mentionné qu'il était possible d'ouvrir le décret pour rallonger la durée de vie de la mine, donc pour une exploitation s'il s'agissait, il y a des critères spécifiques.

3475 Sur le gisement de la Barnat sud, est-ce que ce gisement-là devra être soumis à la loi, la procédure en environnement, et revenir en audience publique, ou s'il peut faire partie du projet actuel de la Canadian Malartic?

PAR LE PRÉSIDENT:

3480 OK. Donc vous voulez savoir si le promoteur décidait d'exploiter cette partie du terrain, du territoire, s'il devrait revenir, selon la Procédure d'évaluation environnementale, pour l'exploiter. Madame Loïselle.

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

3485 Monsieur le Président, présentement, ce qui est assujéti, c'est vraiment, je lis l'article 2 p), c'est: "L'ouverture et l'exploitation d'une mine métallifère dont la capacité de production est de sept mille tonnes métriques (7000 t) par jour."

3490 Alors si c'est une nouvelle mine, c'est assujéti.

Maintenant, on parle d'hypothèse, on sait pas, est-ce que c'est un agrandissement de la mine comme telle, est-ce que c'est une nouvelle excavation, c'est difficile de se prononcer comme ça. On demande toujours d'avoir le plus de détails possibles avant de décider, est-ce que c'est assujéti ou non, est-ce qu'il faut qu'il y ait une modification de décret ou non.

3495

Mais chose certaine, si le projet présenté a une influence sur l'environnement, si ça diffère sensiblement du projet, il va y avoir une autorisation, si c'est pas celle du gouvernement, ça va être celle du ministère comme tel, une autorisation en vertu de l'article 22 de la loi qui va encadrer pour être certain qu'il n'y a pas de dommages induits à l'environnement.

3500

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Locat.

3505 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Par contre, vous avez en main dans les plans connexes les secteurs d'intérêts actuels pour le promoteur. Vous avez un plan, je pense même que vous pouvez nous le présenter, où on voit la zone actuelle, ainsi que les trois (3) ou quatre (4) secteurs d'intérêts de part et d'autre de la ville de Malartic et un peu le long de la 117.

Je sais pas si vous vous rappelez de quel document qui était dans l'étude d'impact?

3515 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

On est en train de le chercher.

PAR LE COMMISSAIRE:

3520 Alors ce que je veux dire, c'est que malgré tout, étant donné que vous avez en main un plan qui vous permet de voir où seraient les projets futurs, à partir de ça, est-ce que d'après vous, si un de ceux-là était développé, vous le verriez comme un agrandissement du projet actuel ou enfin une modification du projet actuel ou comme étant un autre projet?

3525 **PAR Mme RENÉE LOISELLE:**

C'est sûr que dans le décret, il y a toujours la première condition de décret qui dit que le projet va se faire conformément à, puis là, on énumère tous les documents qui ont été présentés, donc l'étude d'impact comme telle.

3530 Maintenant, dans l'étude d'impact, ce qu'on a, c'est le projet avec la fosse, les limites qu'on a vues tout à l'heure. C'est vraiment ça qui est sous étude, puis c'est ça qu'on autorise.

3535 Après ça, s'il y a d'autres projets qui vont venir – là présentement, ce qui nous est présenté, c'est qu'il y a peut-être d'autres cibles, des choses comme ça, mais c'est pas ça qu'on regarde.

3540 Il va falloir qu'on se penche sur les projets subsidiaires comme vous dites, avant de décider de la façon dont ils vont être autorisés, puis à quelle réglementation ils vont être assujettis, là. On peut pas dire comme ça, ça peut prendre différentes formes, ça peut être uniquement un CA selon 22, ça peut être une modification du décret existant ou du décret qui va être donné ou non pour ce projet-là, ou ça pourrait être un nouveau décret si on considère que c'est un nouveau projet.

Il y a vraiment beaucoup de variables qui vont rentrer en ligne de compte.

3545

PAR LE COMMISSAIRE:

Mais est-ce qu'il y aurait pas lieu quand même pour vous de peut-être commenter, peut-être nous faire un peu votre commentaire par écrit éventuellement sur votre description actuelle de la perception que vous avez concernant le fait que donc, le projet actuel est donc limité au territoire de Canadian Malartic et que les autres projets, en fait, effectivement, devront être étudiés selon tel ou tel principe?

3550

Parce qu'il y a une préoccupation que je sens, qu'on peut sentir ici, donc la question, c'est: Vous dites que peut-être, mais est-ce que c'est possible, je reviens encore à ma question, avec l'information que vous avez, de donner des indications sur ce que normalement on pourrait s'attendre à avoir comme démarches nécessaires de la part du promoteur? Pour qu'on soit informés de ce qu'il y aurait à faire.

3555

3560

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

D'accord, je peux vous faire une argumentation écrite, ça va aller à la semaine prochaine quand même.

3565

PAR LE COMMISSAIRE:

Je crois que c'est plus une information qui indiquerait donc sous quelles conditions, avec l'information que vous avez en main naturellement tout simplement, pourraient être considérés les autres éléments du projet connexe qui sont indiqués dans les projets connexes de l'étude d'impact.

3570

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

D'accord. Quand on fait des vérifications d'assujettissement, puis c'est des choses qu'on fait souvent, les gens nous présentent différents projets, est-ce que c'est assujetti ou non. Et on met toujours la phrase "tel que présenté, le projet et assujetti ou ne l'est pas".

3575

Parce que se prononcer comme ça sur des hypothèses, on trouve ça vraiment risqué, parce que ça va arriver des fois que les gens disent, ah oui, mais c'est ça que je vous avais dit, puis – non, non! On regarde exactement qu'est-ce qui est présenté.

3580

Ça fait que je vais vous parler de qu'est-ce qui se passe avec le projet comme tel, puis peut-être, selon différentes hypothèses, qu'est-ce que c'est qu'on pourrait faire.

3585

Mais je considérerais pas, mettons, que c'est un engagement politique du ministère.

PAR LE COMMISSAIRE:

3590 C'est ça. En fait, je pense que tout ce qu'il nous faut, c'est en fait un complément d'information sur votre perception du projet connexe tel que posé ici, c'est tout, très simple.

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

3595 Sur les possibilités d'autres exploitations minières, d'accord.

PAR LE COMMISSAIRE:

C'est ça.

3600 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Leboeuf, une deuxième question.

PAR Mme LOUISE LEBOEUF:

3605 Il y avait pas un dessin à regarder?

PAR LE PRÉSIDENT:

3610 Il y a un dessin à regarder. Ça, c'est les quatre (4) projets que vous projetez, c'est ça?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

3615 Monsieur le Président, ce sont des cibles pour les campagnes de forage que nous avons. Donc nous appelons des cibles et dans ces cibles, nous avons des foreuses, et ce qu'on parlait de campagnes de forage qui se font en continu, bien, c'est ceux qu'on a ciblés pour les prochaines années.

PAR LE PRÉSIDENT:

3620 OK.

PAR Mme LOUISE LEBOEUF:

3625 Merci. Advenant que le projet Osisko reçoive l'autorisation ministérielle pour exploiter sa mine, considérant que c'est un projet de grande envergure et qu'il est localisé près d'une ville, donc c'est comme une première, est-ce que le Bureau régional du MDDEP pourra assurer le suivi et les contrôles, les inspections, traiter les urgences avec le même nombre de personnes de ressources humaines qu'il a présentement pour la région et ce, dans un délai raisonnable?

3630 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Du côté du ministère de l'Environnement.

3635 **PAR M. LOUIS JALBERT:**

La Direction régionale, on possède une équipe de quatre (4) inspecteurs qui sont dédiés uniquement aux mines, qui couvrent la quarantaine de mines qu'il y a au Québec, en Abitibi et dans le Nord du Québec, ainsi que tous les travaux d'exploration.

3640 Et il va y avoir un inspecteur qui va être dédié à votre site.

Et juste pour donner des exemples! L'année dernière, on est venu huit (8) fois à Malartic, suite à soit des plaintes qu'on a reçues.

3645 Ensuite, donc, nous, on compte poursuivre le travail qu'on fait de contrôle, pour s'assurer que les exigences, si la mine est autorisée, que les exigences soient respectées tant au niveau des vibrations, au niveau du bruit ainsi que la qualité de l'effluent final.

3650 Donc on a une équipe qui se charge de ça. Et en plus, on a une personne qui s'occupe seulement des plaintes. Donc si on reçoit des plaintes, c'est acheminé à cette personne-là.

Et on a comme politique de répondre aux plaintes dans un délai de quarante (40) jours ouvrables.

3655 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup. Ça va madame Leboeuf?

3660 **PAR Mme LOUISE LEBOEUF:**

Oui, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3665 Moi, je prendrais une petite question pour le ministère des Ressources naturelles!

Madame Leboeuf a mentionné, c'est une première, est-ce qu'il existe des comparables à votre connaissance de mines à ciel ouvert qui pourraient se comparer au projet ici?

3670 **PAR M. LOUIS MARCOUX:**

Alors je vais laisser monsieur Albert Bouchard qui a fait le tour de la question répondre.

PAR M. ALBERT BOUCHARD:

3675 Dans les comparables, si on regarde au Québec, je fais une comparaison en termes de superficie, de nombre d'hectares occupés par la fosse, la première étant, c'est la mine Jeffrey à Asbestos qui est la plus grande, avec une superficie, je pense, si je me souviens, c'est de six cents hectares (600 ha), comparativement à celle d'Osisko où on parle de cent trente-cinq hectares (135 ha).

3680 Il y a celle de Mont-Wright où on parle de plusieurs fosses à ciel ouvert au niveau du fer, mais une de ces fosses-là occupe plus que trois cent vingt (320 ha), autour de trois cent vingt-trois cent vingt-cinq hectares (320 ha-325 ha) de superficie.

3685 Et la fosse d'Osisko, de ce que je regardais, c'est qu'elle serait en troisième position à peu près à égalité avec la mine British Canadian qu'on retrouve à Black Lake dans l'amiante.

Donc en termes de superficie d'hectares occupés par la fosse, c'est les comparables qu'on a au Québec en termes de grandeur.

3690 Si on regarde la profondeur, il y en a deux (2) qui sont à peu près de la même profondeur, on parle de trois cents-trois cent vingt-cinq mètres (300 m-325 m). Puis il y en a, dans la mine d'amiante, une de celles-là descend à peu près à deux cents mètres (200 m).

3695 En superficie, c'est ce que ça donne.

PAR LE PRÉSIDENT:

3700 OK. Est-ce qu'un parallèle a été fait entre la situation présente et celle de Timmins, le Dome the Super Pit?

PAR M. ALBERT BOUCHARD:

3705 Avec Timmins, non.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous connaissez pas ça, monsieur Locat?

3710 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Ça me dit rien. Super Pit, non.

PAR LE PRÉSIDENT:

3715

OK, excusez-moi.

PAR LE COMMISSAIRE:

3720

Mais Timmins, c'est quand même une région qui est connue, là, il y a quand même des chantiers miniers importants, là.

PAR M. ALBERT BOUCHARD:

3725

Bien, la comparaison, j'avais pris deux (2) comparaisons avec des mines étrangères en fait.

3730

J'en avais pris une, une des mines considérée comme la plus grande mine à ciel ouvert au monde qui est en Utah aux États-Unis, une mine de cuivre où on parle de quatre mille cinq cents hectares (4500 ha) de superficie.

Et la deuxième, une deuxième aussi qui est au Chili, une mine de cuivre aussi, où on parle de trois mille (3000 ha), un peu plus que trois mille hectares (3000 ha).

3735

Donc comparativement à d'autres mines à ciel ouvert!

PAR LE COMMISSAIRE:

3740

Puis en termes de tonnages, donc en gros, par jour ou par année, mettons par année, c'est peut-être plus simple, comment ça se compare? Donc Osisko avec d'autres opérations minières au Québec ou au Labrador?

PAR M. ALBERT BOUCHARD:

3745

Disons qu'en termes de tonnages quotidiens, c'est les mines de fer et les mines d'amiante ont des tonnages plus élevés.

3750

Par contre, historiquement, bien, c'est plus difficile, les mines d'amiante ont quand même cent quinze (115) ans d'opération. Mines de fer, c'est depuis les années cinquante que les mines sont en opération.

3755

C'est sûr qu'on parle de tout ce tonnage-là entre douze (12) ou treize (13) ans, donc la période de temps est beaucoup plus courte. Mais en termes de tonnages, c'est plus petit pas mal que, c'est sûr, que les mines de fer, mines d'amiante.

PAR LE COMMISSAIRE:

3760 Ce serait à peu près de quel ordre de grandeur, si on voulait comparer donc entre, ici on parle d'une production annuelle de quoi, d'environ, quarante millions de tonnes (40 M t) à peu près – c'est combien la production annuelle qui est prévue ici en tonnage?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

3765 Cinquante-cinq mille tonnes (55 000 t) par jour, monsieur le Commissaire.

PAR M. ALBERT BOUCHARD:

Je vais déposer le document.

3770 **PAR LE COMMISSAIRE:**

C'est ça, déposez le document, ce sera intéressant.

Et si vous pouvez faire le comparatif aussi du tonnage par jour ou par année.

3775

PAR M. ALBERT BOUCHARD:

Oui, j'ai déposé le tableau tantôt.

3780 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Puis dans vos comparables, est-ce que c'était des mines proches, aussi proches de la population qu'actuellement?

3785 **PAR M. ALBERT BOUCHARD:**

Si on parle d'Asbestos puis de Black Lake, effectivement. Si on parle d'Asbestos entre autres, des parties de la ville ont été déménagées à six (6) reprises depuis 1930.

3790 À Thetford Mines, on a eu aussi des parties de la ville qui ont été déplacées à cause des opérations minières.

Donc effectivement, il y a eu ces deux (2) là, les deux (2) mines d'amiante sont carrément dans les villes de Thetford et d'Asbestos.

3795

PAR LE PRÉSIDENT:

Puis on va avoir un petit document là-dessus que vous allez pouvoir déposer?

PAR M. ALBERT BOUCHARD:

3800

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3805

OK, merci beaucoup.

DORIS ST-PIERRE

3810

PAR LE PRÉSIDENT:

Maintenant, j'inviterais Michel Boudreault s'il vous plaît! Il a quitté.

3815

Monsieur Doris St-Pierre.

Bonjour.

PAR M. DORIS ST-PIERRE:

3820

Bonjour monsieur le Président, monsieur le Commissaire!

3825

En fait la deuxième question que j'avais l'intention de poser, on en a débattu en long et en large, concernant en fait le bassin de polissage, les effluents, l'impact sur le ruisseau Raymond et tout ça.

3830

Et j'en conclus, si j'ai bien compris, que c'était "work in progress", il y a rien de définitif, on sait pas si les ruisseaux seront déviés vers le bassin ou à l'extérieur pour pas les mélanger, la question de dilution et tout ça, bon. Alors on va devoir attendre.

3835

Maintenant, je vais poser ma deuxième question, ça concerne le milieu récepteur, le ruisseau Raymond et la rivière Piché.

Et la raison pour laquelle, en fait un petit préambule, c'est que la rivière Piché, c'est un milieu très riche en faune aquatique, en faune ailée de toutes sortes. Il y a une grande zone de marais qui est juste située juste au nord d'une aire protégée, en fait une aire protégée projetée, et que l'Action boréale a tenté de faire inclure dans l'aire protégée, mais en raison de claims miniers, ça a été rejeté au départ, avant même les audiences publiques, par les compagnies minières et leurs avocats, à savoir le ministère des Ressources naturelles.

3840

Ah, désolé, pas le droit d'avoir d'opinion, c'est ça! Voilà.

3845 Ma deuxième question, c'est sur le milieu récepteur. J'aimerais savoir du ministère, soit de l'Environnement ou des Ressources naturelles, des précisions sur un événement qui est survenu, ça doit faire plus de vingt-cinq (25) ans, un effondrement d'une digue dans le ruisseau, de résidus, je sais pas si c'est la Canadian Malartic, il y a très peu de documentation là-dessus.

3850 Et j'aimerais savoir s'il y a – habituellement, on s'intéresse au milieu récepteur quand on prévoit envoyer des rejets dans un projet – alors est-ce qu'il y a un suivi des données de ces sédiments qui se sont ramassés dans le ruisseau, l'impact, est-ce qu'ils ont des données là-dessus?

PAR LE PRÉSIDENT:

3855 Mais là, on traite du projet de la mine.

Vous, vous faites référence à un incident qui est arrivé voilà quelques années?

PAR M. DORIS ST-PIERRE:

3860 En fait, c'est que quel que soit le projet, quand on veut rejeter des effluents dans un milieu, j'imagine que les règles de l'art veulent qu'on ait une connaissance minimale du milieu dans lequel on rejette ces rejets, ces effluents.

3865 Voilà, ça, c'était ma deuxième question.

PAR LE PRÉSIDENT:

3870 Donc on va aller voir du côté du promoteur premièrement, pour qu'il nous qualifie les rejets, puis on reviendra au ministère de l'Environnement pour voir si ça correspond et si c'est dans les règles de l'art, ça va!

3875 Parce que je peux pas revenir, moi, je veux pas interroger par rapport à ce qui s'est fait voilà huit (8) ans, mais vous me dites qu'il est arrivé quelque chose. Normalement, si on a à fixer des objectifs environnementaux de rejets, on va tenir compte du milieu.

Donc le contexte de votre question est dans ce sens-là, ça va?

PAR M. DORIS ST-PIERRE:

3880 Oui, oui, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

3885 OK. Donc pouvez-vous nous décrire les rejets – on parle toujours du ruisseau Raymond qui se déverse dans la rivière Piché?

PAR M. DORIS ST-PIERRE:

3890 Oui.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

3895 Je vais laisser la parole à monsieur Fournier qui a fait l'étude d'impact au niveau de l'effluent et de la rivière Piché.

PAR M. BERNARD FOURNIER:

3900 Alors monsieur le Président, monsieur le Commissaire, différentes stations, on voit bien ici le ruisseau Raymond à l'effluent actuel de la East Malartic qui s'en va dans le secteur de la rivière Piché, laquelle est un déversoir du lac Fournière. Des stations d'échantillonnage ont été positionnées sur le ruisseau Raymond pour caractériser à la fois la qualité de l'eau, le benthos et le sédiment.

3905 Les principaux résultats qui se dégagent de cette caractérisation, au niveau de l'eau, on a certains dépassements de critères, une eau un peu légèrement acide. Mais quand même pas de qualité, une qualité moyenne, si on veut.

3910 C'est un secteur qui est pas tellement caractérisé par une faune aquatique abondante. Quelques espèces ont été pêchées, et ce sont des espèces qui ne sont pas d'intérêt. Deux (2) milieux d'intérêt pour la pêche en fait sont pour le secteur du lac Fournière et la rivière Piché.

Et enfin, pour ce qui est des sédiments, il y a des seuils, des critères qui sont dépassés, particulièrement au niveau du chrome et du cuivre.

3915 C'est l'état de référence actuelle qui a été fait dans le cadre de l'étude d'impact.

PAR LE PRÉSIDENT:

3920 OK. Monsieur David.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

Donc c'est l'état de référence, et concernant les rejets que nous prévoyons faire, c'est un rejet au niveau de l'eau. C'est le quatre cent mille mètres cubes (400 000 m³) d'eau

3925 annuellement qui est dans notre bilan hydrique, et cette eau-là sera traitée préalablement, pour s'assurer de sa qualité.

PAR LE PRÉSIDENT:

3930 OK. Mais est-ce qu'il y a des objectifs de rejets qui ont été fixés?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

C'est à définir avec le ministère.

3935

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est à définir, OK.

3940 Donc du côté du ministère, sur ce ruisseau-là, vous définissez comment les objectifs de rejets?

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

3945 Les objectifs environnementaux de rejets qu'on a déposés à la Commission juste avant le début des audiences, c'est les objectifs théoriques.

3950 On sait que dans des cas comme ça, généralement les milieux récepteurs sont des ruisseaux qui sont pas très très importants, donc l'eau – l'idée d'un objectif environnemental d'un rejet, c'est qu'on puisse rejeter l'eau dans un milieu et que ce milieu-là peut conserver tous ses usages. Donc s'il y a eu poisson, il va pouvoir continuer à vivre. S'il y a des gens qui mangent du poisson, et même des animaux comme des loutres ou des visons qui mangent du poisson, ça affectera pas leur santé.

3955 Alors il y a des OER qui ont été fixés. Il y a toujours une balance à faire entre l'OER qui est une qualité théorique et qu'est-ce que c'est que technologiquement, le promoteur est capable de faire.

3960 On demande bien entendu en partant l'utilisation de meilleures technologies. On a dit tantôt que nous autres, on aimerait ça que tout ce qui arrive dans le bassin respecte déjà la Directive 019, ce qui serait un premier pas.

3965 Puis là-dessus, pour le respect de la Directive 019, pour l'envoi dans le milieu récepteur, les gens d'Osisko nous ont dit qu'il y avait aucun problème avec ça, puis qu'ils s'attendaient pas à des problèmes.

3970 Alors là, on va regarder avec eux jusqu'où on peut aller dans l'atteinte des objectifs environnementaux de rejets, de façon à ce que l'eau du ruisseau Raymond puisse continuer à abriter la faune qui est là présentement, c'est aux gens de la Faune à se prononcer là-dessus, mais ils nous ont pas dit qu'ils voyaient de problèmes particuliers là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

3975 OK. C'est la réponse.

PAR M. DORIS ST-PIERRE:

3980 Mais il y avait un autre aspect à ma question! Concernant cet incident, ces sédiments acides qui se sont ramassés dans le fond de la rivière il y a je sais pas combien d'années, est-ce que le ministère effectue...

PAR LE PRÉSIDENT:

3985 Vous vous adressez à moi s'il vous plaît!

PAR M. DORIS ST-PIERRE:

3990 Est-ce que le ministère, c'est encore dans ses dossiers actifs, est-ce qu'il effectue un suivi de ces sédiments-là, comment ils se déplacent lors des crues printanières et tout ça?

PAR LE PRÉSIDENT:

3995 Regardez, je vais prendre une courte réponse du ministère pour le savoir si c'est dans ses dossiers, s'il suit un dossier, ce dossier-là. Je présume un peu de la réponse, mais je voudrais pas qu'on s'attarde sur ce qui s'est passé voilà huit (8) ans...

PAR M. DORIS ST-PIERRE:

4000 C'est pas une question de s'attarder sur le passé, monsieur le Président, si vous permettez!

4005 C'est que c'est le milieu récepteur, et comme on n'a pas les conclusions de l'entente entre le promoteur et le ministère, pour savoir quelle sera la configuration finale des rejets, quelle quantité, et de quelle qualité! Parce que là, il faut dire que ma première question à laquelle j'ai pas trouvé réponse, parce que c'est pas finalisé.

Et est-ce que cette configuration-là des rejets et tout ça...

PAR LE PRÉSIDENT:

4010

On a compris, monsieur, s'il vous plaît!

S'il vous plaît, s'il vous plaît!

4015

PAR M. DORIS ST-PIERRE:

Ce sera pas soumis aux audiences, parce qu'ils auront pas d'entente avant la fin des audiences, j'imagine. Alors il y a un point d'interrogation qui va persister pour le public.

4020

PAR LE PRÉSIDENT:

S'il vous plaît! Du côté du ministère de l'Environnement!

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

4025

Monsieur le Président, j'ai quand même posé des questions, parce que la forêt, la réserve projetée de biodiversité, la forêt Piché-Lemoine qui est quand même à proximité, et ce que j'ai su de différentes conversations avec les gens qui avaient travaillé là-dessus, c'est que, comme de fait, il y a des sédiments contaminés, probablement depuis assez longtemps, c'est des choses qui ont été constatées.

4030

Mais présentement, dans l'état des choses, il serait considéré comme moins dangereux de les laisser en place plutôt que d'aller les rechercher, les enlever, ce qui remettrait en circulation encore plus de contaminants.

4035

Maintenant, mon collègue du MRNF me dit qu'il a aussi des informations supplémentaires sur ce sujet-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

4040

Allez-y monsieur!

PAR M. LOUIS MARCOUX:

4045

Merci monsieur le Président. Alors le ministère des Ressources naturelles, en tant que gestionnaire du site de la East Malartic, a dû se conformer aux directives 019 et aux directives du fédéral, donc sur le Règlement sur les effluents des mines de métaux, le REMM, et nous avons réalisé une étude de suivi biologique dans le milieu, autant du côté aval que du côté amont du site.

4050

Et on a les résultats de cette étude-là, et ça nous ferait extrêmement plaisir de la déposer à la Commission.

PAR LE PRÉSIDENT:

4055

Excellent, merci!

Merci beaucoup, voilà!

4060

PAR M. DORIS ST-PIERRE:

Merci.

4065

CÉCILE LAPRÉ-BUSCEMI

PAR LE PRÉSIDENT:

4070

Bonjour.

PAR Mme CÉCILE LAPRÉ-BUSCEMI:

4075

Bonjour monsieur le Commissaire.

Moi, j'ai une question, mais avant, je vais dire quelque chose.

Une partie des résidus miniers de la East Malartic est asséchée et durcie. Par contre, une autre partie est sous l'eau. Ces derniers résidus ne sont pas cloisonnés.

4080

Question! Est-ce que ces terrains seront-ils cloisonnés avant que la mine Osisko y dépose ses résidus épais, afin d'éviter les débordements aux alentours?

Maintenant, j'ai des photos qui montrent que c'est – je peux vous les montrer?

4085

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, vous les déposerez à la table, on va les rendre publiques pour tout le monde.

4090

Qu'est-ce qu'on voit sur ces photos?

PAR Mme CÉCILE LAPRÉ-BUSCEMI:

C'est l'eau qui est par-dessus les résidus miniers.

4095

Alors si on met quelque chose de solide par-dessus, même si on enlève l'eau, je sais pas si on va enlever l'eau, la slam comme on dit, c'est très très friable, c'est comme des sables mouvants. Donc si on met ça par-dessus, ça va!

4100

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Ça fait qu'on va refiler la question à monsieur David.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

4105

Monsieur le Président, c'est une question qui a été regardée et regardée très attentivement dans le cadre de la conception du parc à résidus et également dans le cadre du plan de fermeture de la East.

4110

Je vais passer la parole à monsieur Julien qui a travaillé à la conception du parc à résidus.

PAR M. MICHEL R. JULIEN:

4115

Dans un premier temps, l'eau qui est présente dans les bassins va être pompée puis acheminée au bassin de polissage qui va être aménagé.

Donc les résidus qui sont présentement sous l'eau vont devenir exondés.

4120

Également au niveau de, suite à la mise en place de résidus, il va y avoir progressivement des résidus qui vont être, des plages de résidus qui vont se déposer sur d'anciens résidus; nous, on voit pas de problème de stabilité à ce niveau-là.

4125

Le périmètre de ce parc-là qui va être aménagé va être aménagé avec des digues, pas des digues, pardon, mais des bermes de confinement qui sont simplement là pour retenir l'étalement des résidus.

4130

Donc la différence entre le concept qui est poussé de l'avant ici par rapport à un concept plus traditionnel – excusez! La différence majeure entre ce concept-là puis un concept plus traditionnel de gestion de résidus, c'est qu'ici, on n'a pas de digue, on a strictement des ouvrages de confinement qu'on bâtit autour du parc à résidus avec un matériau robuste comme de l'enrochement minier, puis la fonction de ces bermes de confinement là, c'est d'éviter, de confiner les résidus, pour éviter l'étalement.

4135 Parce que c'est certain que si on était, on n'aménageait pas ces ouvrages-là, les résidus s'étaleraient sur une plus grande surface.

PAR LE PRÉSIDENT:

4140 OK. Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE:

4145 Une petite question! Les bermes de confinement, est-ce qu'elles seront faites à l'aide des stériles?

PAR M. MICHEL R. JULIEN:

4150 C'est exact.

PAR LE COMMISSAIRE:

4155 Et est-ce qu'il y a une possibilité que les résidus puissent s'infiltrer au travers des stériles éventuellement?

PAR M. MICHEL R. JULIEN:

4160 Selon nous, cette possibilité-là est très faible, parce que le gradient hydraulique au travers de ces ouvrages-là est minime en fin de compte.

4165 Mais si jamais il y avait des secteurs où on voyait un risque plus élevé, que cette situation-là pouvait survenir dans un secteur particulier, il y aurait peut-être des ajustements qui seraient ajustés au design de ces bermes de confinement là, comme par exemple la mise en place d'un géotextile localement.

Mais a priori, ces ouvrages-là devraient faire le travail.

PAR LE COMMISSAIRE:

4170 OK, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

4175 Vous avez une deuxième question?

PAR Mme CÉCILE LAPRÉ-BUSCEMI:

4180 Oui, une deuxième question. Sur quels critères sont basées vos prédictions concernant que la fosse que vous prévoyez creuser serait complètement ennoyée en vingt-cinq (25) ans, après la fin de vos opérations, alors que la fosse derrière l'ancien site de la mine Barnat, de superficie très minime comparativement à votre projet, n'est pas encore remplie après vingt-cinq (25) ou trente (30) ans?

PAR LE PRÉSIDENT:

4185 Pouvez-vous répondre, monsieur David?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

4190 Effectivement, nous avons un mémo où il y a eu une étude hydrogéologique. Nous avons un mémo que nous avons déposé au ministère du Développement durable également là-dessus, donnant des scénarios, donc les scénarios au niveau du remplissage.

4195 Et ces données de scénarios là prennent en compte un paquet de facteurs, facteurs hydrogéologiques – les grandes possibilités, il y a beaucoup d'eau, vous savez, on évalue à sept virgule cinq millions de mètres cubes ($7,5 \text{ M m}^3$) grossièrement les eaux trappées dans les anciennes galeries actuellement.

4200 Et les données nous donnent les modèles que nous avons faits et nous avons un mémo technique qui donne plusieurs scénarios.

PAR LE PRÉSIDENT:

4205 Connaissez-vous le potentiel de la nappe phréatique?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

4210 Au niveau de la recharge et tout ça, oui, c'est dans l'étude hydrogéologique, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Que vous avez déposée?

4215 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Effectivement, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

4220

OK. Ça va! Merci beaucoup.

4225

CLÉMENT BERNARD

PAR LE PRÉSIDENT:

4230

Monsieur Henri Jacob.

Monsieur Bertrand Lessard.

Monsieur Jacques Saucier, c'est beau? Est-ce que vous retirez votre droit de poser des questions, monsieur Saucier? OK, merci.

4235

Madame Myriam Germain-Sylvain!

Monsieur Clément Bernard!

4240

PAR M. CLÉMENT BERNARD:

Bonjour monsieur le Président, monsieur le Commissaire!

PAR LE PRÉSIDENT:

4245

Bonjour.

PAR M. CLÉMENT BERNARD:

4250

Bonjour. Au sujet de la poussière, je voudrais savoir si vos camions à eau sont en bris ou en maintenance, quelle alternative prendrez-vous pour arroser, prévoyez-vous pour arroser?

PAR LE PRÉSIDENT:

4255

OK. Est-ce que vous allez utiliser de l'eau?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

4260

Oui. C'est une des mesures d'atténuation qui a été proposée, et c'est ce que nous comptons faire. Donc l'utilisation de camions à eau.

4265 Nous parlons de deux (2) camions à eau ici donc que nous aurons toujours. On serait très très très malchanceux d'avoir double bris, mais si jamais c'était le cas, il y a toujours les entreprises de location, il y a toujours possibilité d'obtenir des camions à eau pour pouvoir faire le travail, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

4270 OK. Avez-vous une deuxième question?

PAR M. CLÉMENT BERNARD:

4275 OK! En hiver, comment qu'on va procéder pour abattre la poussière, étant donné que l'eau gèlera, et que ça va être glissant pour la machinerie et pour la sécurité des travailleurs qui vont opérer ces équipements?

PAR LE PRÉSIDENT:

4280 Est-ce qu'il va y avoir de la poussière en hiver?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

4285 C'est un phénomène qui est regardé, mais le phénomène est beaucoup moins grand. On observe, lors des opérations minières dans le Grand Nord ou dans les secteurs plus nordiques, il y a une très grande différence.

4290 Nous allons placer un gravier, donc le gravier a très très peu de sable et très peu de silt, c'est le silt, c'est les matières très très fines qui sont problématiques. Et dans ce cas-ci, c'est pas ce que nous avons, que nous allons mettre.

Donc si jamais il y avait soit du sable ou du silt sur des surfaces, bien, en mettant ce matériel-là, ça va confiner.

4295 Mais la problématique est vraiment très différente.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Merci beaucoup.

4300 **PAR M. CLÉMENT BERNARD:**

Merci.

4305

SIMON LAQUERRE

PAR LE PRÉSIDENT:

Simon Laquerre.

4310

PAR M. SIMON LAQUERRE:

Bonjour monsieur le Président, monsieur le Commissaire. Dans quelle mesure la halde à stériles sera suffisamment stable au niveau physique, que ce soit par son poids, l'effet du vent, de l'eau de ruissellement du gel et du dégel, et chimiquement?

4315

PAR LE PRÉSIDENT:

Quelle est la stabilité des haldes à stériles?

4320

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

Je vais laisser la parole encore une fois, parce que ça fait partie du plan conceptuel que Golder a travaillé, donc monsieur Julien qui va parler de la stabilité physique.

4325

PAR M. MICHEL R. JULIEN:

Au niveau de la stabilité physique, les haldes vont être aménagées tout d'abord avec des pentes qui sont relativement planes, c'est trois dans un (3:1). Puis ça, c'est typiquement, les haldes qu'on développe, qu'on voit dans l'industrie, les pentes sont beaucoup plus abruptes que ça.

4330

Trois dans un (3:1), c'est vraiment une pente qui est stable. Puis on a fait des analyses de stabilité, les facteurs de sécurité qu'on obtient sont excellents évidemment.

4335

Puis l'avantage d'utiliser trois dans un (3:1), c'est au niveau de la restauration progressive de ces talus-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

4340

Excusez-moi, l'expression trois dans un (3:1), c'est quoi exactement?

PAR M. MICHEL R. JULIEN:

4345

Je m'excuse, oui. C'est un talus, par exemple ce serait, j'essaie de décrire d'une façon, c'est pour trois (3) longueurs horizontales, on a une (1) longueur verticale, OK. Donc ça donne une idée.

PAR LE PRÉSIDENT:

4350 Un angle de quarante-cinq degrés (45°)?

PAR M. MICHEL R. JULIEN:

4355 Quarante-cinq degrés (45°), ça serait un dans un (1:1). Donc c'est beaucoup plus plat que quarante-cinq degrés (45°).

Le nombre de degrés exacts, là, c'est autour de...

PAR LE PRÉSIDENT:

4360 Douze virgule quatre ($12,4^\circ$).

PAR LE COMMISSAIRE:

4365 C'est la tangente de un sur trois ($1/3$). Mais j'ai pas ma calculatrice!

PAR LE PRÉSIDENT:

4370 Voilà! C'est le professeur!

PAR LE COMMISSAIRE:

Une dizaine de degrés.

4375 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est aux alentours d'une dizaine de degrés.

PAR M. MICHEL R. JULIEN:

4380 Ça fait que c'est un talus qui est stable.

4385 Puis également, on a regardé, il y a eu des analyses de stabilité qui ont été faites au niveau de la proximité de cette halde-là, quelle proximité minimale on pouvait localiser cette halde-là par rapport à la fosse. C'est qu'il y a eu des vérifications au niveau de la stabilité, le poids de la halde sur le mur de la fosse. Puis on est vraiment, il y a vraiment pas de problème, puis Osisko a décidé de repousser un peu plus.

4390 Nous, on avait regardé, de mémoire, c'est dans l'étude géomécanique qui a été présentée, je pourrais peut-être sortir les chiffres si vous voulez, mais je pense que c'était

cinquante mètres (50 m), on avait défini un critère de cinquante mètres (50 m) minimum, puis Osisko, vous allez utiliser deux cents (200 m), je pense, c'est ça?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

4395

On recule. Je me souviens plus du chiffre, je pourrais vous le donner, mais on a décidé de se donner une marge de manoeuvre encore plus grande.

PAR LE PRÉSIDENT:

4400

OK. Maintenant, chimiquement?

PAR M. MICHEL R. JULIEN:

4405

Disons, au niveau de la stabilité chimique, c'est toujours un problème qui est complexe pour les haldes à stériles.

Dans le cas d'Osisko, on pense que ces stériles-là vont être, disons globalement, vont être stables au niveau chimique, puis généreront pas d'acides.

4410

Puis il va sûrement y avoir, je suis pas géochimiste en passant, mais il va y avoir, les réactions géochimiques qui se passent au niveau des stériles sont très différentes de celles des résidus, il peut y avoir une oxydation de certains blocs qui pourraient contenir des matériaux sulfurés, mais cette période d'oxydation là est limitée.

4415

Puis typiquement pour des haldes à stériles similaires, s'il y a, par exemple il y aurait de la contamination ou de l'oxydation qui serait décelée, ça tend à diminuer avec le temps rapidement quand ces "coatings"-là, ces surfaces-là sont faites sur les différents blocs.

4420

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur David.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

4425

Les tests et les résultats qui ont été déposés démontrent que les quarante (40) semaines de tests démontraient qu'à court terme, il y avait aucune génération acide.

4430

L'incertitude qui a été soulevée, et on a proposé des tests en colonnes supplémentaires, pour pouvoir vraiment en venir, parce qu'on parlait d'une possible génération dans soixante (60) années, donc on a amplement le temps pour effectuer ces tests-là, cette étude-là, pour en arriver à une conclusion vraiment vraiment finale là-dessus.

4435 Mais pour l'instant, on pense, et les résultats nous le démontrent, il y avait aucune
génération d'acide.

PAR LE PRÉSIDENT:

4440 OK. Du côté du ministère, est-ce que vous partagez ça?

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

4445 C'est sûr qu'en partant, le promoteur a présenté son projet comme: il y aura pas de
génération d'acide! Et on s'attendait à ça tout le monde. Monsieur Marcoux a fait remarquer hier
soir que la Canadian Malartic, il y en a pas.

4450 Mais on a quand même des critères assez stricts pour dire qu'est-ce que c'est que les
générateurs d'acide puis qu'est-ce que c'est qui l'est pas, puis présentement, les stériles ne
rencontrent pas ces critères-là.

Donc puisque ce sont des résultats qu'on a reçus il y a deux (2) semaines à peu près, on
n'a pas encore eu le temps de regarder ça.

4455 Ce qu'il va falloir qu'on fasse, c'est se rasseoir avec le promoteur et puis établir nous
autres aussi des scénarios. On peut pas en partant autoriser un projet en disant, bon bien, on
verra plus tard qu'est-ce qui va se passer.

4460 Il faut qu'en partant, on ait encadré un peu le problème. S'il se passe telle chose, ça va
être ça; s'il se passe telle autre chose, ça va être ça! Parce que les résultats des tests
supplémentaires, ça va prendre encore un bout de temps avant de les avoir.

4465 Alors vraiment dans ce cas-là, on fonctionne avec beaucoup de précautions. On imagine
le pire cas, on va gérer en fonction de ce pire cas là, et puis si jamais, bien, c'est pas ça qui se
produit, bien, on pourra s'ajuster en conséquence.

Donc on va vouloir être certains en partant que s'il y a génération d'acide, ça va pouvoir
être contrôlé.

PAR LE PRÉSIDENT:

4470 Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE:

4475 Est-ce que ça serait possible peut-être pour monsieur Marcoux de nous déposer l'information qui viendrait appuyer le commentaire que vous avez fait, à savoir que les résidus de la East Malartic ne génèrent pas d'acidité?

PAR M. LOUIS MARCOUX:

4480 Oui monsieur le Commissaire. Effectivement, on pourrait déposer le suivi qui a été réalisé à la suite de la restauration du site de Canadian Malartic, parce que, bon, l'ancienne mine Canadian Malartic, il y a un site minier, un parc à résidus orphelin, le ministère des Ressources naturelles l'a restauré en 94-95, il y a un suivi qui est réalisé depuis ce temps-là.

4485

PAR LE COMMISSAIRE:

Et ce suivi comprenait aussi un parc à stériles?

PAR M. LOUIS MARCOUX:

4490 Non, il y avait pas de parc à stériles. Non, ce sont vraiment – les stériles, évidemment, étant donné que c'était une mine souterraine, il y avait pratiquement pas de stériles qui étaient produits à l'époque. S'il y en avait, ils ont dû être utilisés à d'autres fins, mais on a perdu la trace de ces stériles-là, ou probablement qu'ils sont restés sous terre.

4495

Ce que je parle, c'est vraiment au niveau des résidus miniers, donc les résidus des productions.

PAR LE COMMISSAIRE:

4500 Parce qu'ici, on parle quand même de deux (2) matériaux différents, les résidus et les stériles. Quand même, la granulométrie est très différente, le mode de déplacement est très différent.

4505

PAR M. LOUIS MARCOUX:

4510 En fait, ce que je disais hier, c'était vraiment une image par rapport aux résidus miniers de la Canadian Malartic. C'est sûr que tout dépendant si on est dans le même type de géologie ou de minéralogie, ça va changer. Ça peut changer.

4515

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc ça ne s'applique pas nécessairement aux stériles, ce que vous avez fait comme commentaire?

4515

PAR M. LOUIS MARCOUX:

Non. Mon commentaire était spécifiquement par rapport aux résidus de la Canadian Malartic.

4520

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

4525

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous avez une deuxième question?

PAR M. SIMON LAQUERRE:

4530

Toujours pour la première question, on n'a pas tout à fait répondu.

Je voulais savoir au niveau aussi de stabilité physique au niveau du vent, est-ce qu'il y a des particules qui vont partir au vent, puis au niveau de l'eau, est-ce qu'il peut y avoir des rigoles, des ravinements?

4535

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Est-ce que le vent peut transporter des particules?

4540

PAR M. MICHEL R. JULIEN:

Bien typiquement pour les haldes à stériles, il y a pas de problématique au niveau de l'érosion éolienne.

4545

PAR LE PRÉSIDENT:

À cause de la grosseur?

4550

PAR M. MICHEL R. JULIEN:

Exact. Puis aussi, il va y avoir une compaction lors de la mise en place des stériles, les matériaux vont être compactés. Ce qui va augmenter encore plus la densité, si on veut, effective de ce matériau-là.

4555

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va?

PAR LE COMMISSAIRE:

4560

Moi, j'aurais peut-être une question résiduelle un peu en relation avec les stériles, pour peut-être le ministère des Ressources naturelles!

4565

Est-ce que d'après vous, si les stériles qui vont être mis par-dessus les résidus, si les stériles devaient être acidogènes, donc provoquer des effluents acides, est-ce que ça pourrait avoir un impact, d'après vous, sur les résidus enfouis en dessous?

PAR M. LOUIS MARCOUX:

4570

Est-ce que ça aura un impact! Définitivement que si les stériles ont un potentiel d'acidification, il va falloir les gérer autrement. Donc c'est une question qu'il faut répondre avant le début de l'opération, parce qu'on pourra pas, à ce moment-là, utiliser ce type de stériles là pour recouvrir le parc sur une grande surface.

4575

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc si j'ai bien compris, le promoteur, je pense, a des essais en cours qui permettraient de clarifier davantage la situation.

4580

Est-ce qu'on a une idée de quand on pourra avoir le dépôt des études?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

4585

Ce sont des tests qui se font à très long terme.

Vous voyez, pendant quarante (40) semaines de temps, aucun des échantillons n'a démontré la génération d'acide.

4590

Là, on va procéder à des essais en colonnes, mais pour parler peut-être plus précisément de ces essais en colonnes là qui peuvent être effectués, on a donné un mandat à SGS.

4595

Mais on a fait faire des tests à l'URSTM. Nous avons quelqu'un dans la salle qui est le professeur Bruno Bussièrès qui a travaillé sur notre cas et qui pourrait peut-être qualifier un peu, parce qu'on parle de génération acide, mais je pense que ça serait peut-être bien d'entendre le professeur Bussièrès de parler de nos résidus et de notre matériel, si vous le permettez!

PAR LE PRÉSIDENT:

4600

Absolument!

PAR M. BRUNO BUSSIÈRES:

Bonjour monsieur le Président, monsieur le Commissaire. Bruno Bussières, professeur à l'UQAT.

4605

Dans le cadre de nos travaux, le mandat qu'on nous avait donné, c'était d'un peu déterminer si à moyen, à court, moyen, long terme, si on pouvait penser que soit des stériles ou des rejets de concentrateurs puissent éventuellement générer de l'acidité.

4610

Il existe toutes sortes de tests pour faire ça, il y a une panoplie de tests, mais habituellement, l'industrie minière va vers un essai qu'on appelle l'essai en cellules humides, parce que c'est un essai qui est normalisé, donc standardisé ASTM, pour ceux qui sont habitués avec la nomenclature.

4615

Et à la diapo suivante, on voit un peu de quoi ça a l'air.

PAR LE PRÉSIDENT:

Excusez, vous avez plusieurs diapos?

4620

PAR M. BRUNO BUSSIÈRES:

Quelques-unes, mais je vais juste montrer le test et après, je vais arrêter ça là.

4625

Je veux juste que, bien, que les gens comprennent qu'au départ d'un projet, on a des quantités limitées, on essaie de déterminer des tests à échelle réduite pour essayer de simuler ce qui pourrait se produire, mais il reste que ce sont des outils simplifiés. Et ça, c'est l'exemple. On met à peu près quelques kilos dans une espèce de chambre, et puis on fait passer de l'air sec, de l'air humide, et on met de l'eau à toutes les semaines, on récupère l'eau, puis on analyse cette eau-là, puis ça nous dit s'il se produit des réactions à l'intérieur des matériaux.

4630

Dans le cas d'Osisko, dans le cas qui nous intéresse, à court terme, toutes les normes étaient respectées en termes de pH, métaux et tout ça, il y avait aucun problème.

4635

La seule chose qu'on a remarquée, c'est que quand il y a génération d'acide, c'est des minéraux qui s'oxydent et des minéraux qui neutralisent, qui réagissent de façon simultanée.

Les minéraux qui s'oxydent, s'ils s'oxydent plus vite, les matériaux neutralisants peuvent pas compenser, il y a génération d'acidité.

4640

Si c'est lent et que la neutralisation peut subvenir à neutraliser cet acide-là, on n'a pas de problème.

4645 Mais ce qui peut arriver aussi, c'est qu'un disparaît avant l'autre. Si c'est les sulfures qui disparaissent avant les autres minéraux, ça veut dire qu'on n'aura plus d'acide éventuellement, plus de potentiel à générer d'acide, donc pas de problème.

4650 Mais si notre potentiel neutralisant, lui, disparaît avant, bien là, on n'a pas la preuve que ça va continuer, le même comportement géochimique va se poursuivre. Et là, c'est un peu cette situation-là dans le cas d'Osisko.

4655 C'est que quand on extrapole, après une cinquantaine d'années, on pense qu'on perdrait les minéraux neutralisants, les carbonates. Ce qui veut pas dire qu'il y aurait nécessairement de la génération d'acide, mais ce qui veut dire que ce qui neutralise s'épuiserait et là, on n'a pas de preuve qu'il y aurait suffisamment d'oxydation pour générer de l'acide; mais on n'a pas de preuve qu'il y en aurait pas, qu'il y aurait pas non plus de génération d'acide.

4660 Et on en est rendus là présentement. Nous, ce qu'on a proposé, c'est de faire des tests qui sont plus réalistes que ceux-là, parce que ceux-là, il y a beaucoup d'eau qui est ajoutée, et ça favorise la dissolution des carbonates et d'un côté de l'ingénieur, on est contents, on est sécuritaires, mais c'est pas très représentatif de la réalité.

4665 Alors que les autres essais qu'on propose en colonnes, et même des essais sur le terrain à l'échelle réduite, sur des espaces sur le terrain qui est en conditions réelles sont des essais qui permettent d'aller plus loin.

4670 Mais cela étant dit, durant la durée de vie de l'opération, on peut pas suspecter aucun problème. On peut pas voir pourquoi qu'il y aurait des problèmes, puisque l'essai en cellules humides qui est agressif ne prévoit pas de problème.

4675 Là, on a du temps, on a un certain temps, et on pense qu'avec les essais qu'on propose d'ici une période de deux (2) ans, on devrait être en mesure de dire si à long terme, ces rejets-là ont un potentiel à générer ou non de l'acide et à ce moment-là, bien, ce sera au promoteur de modifier son plan de restauration en conséquence.

Pour le moment, ce qu'on sait, c'est qu'à court terme, ça génère pas. À long terme, très long terme même, là, on a des preuves ou des démonstrations à faire pour garantir qu'il n'y aura pas de problème.

4680 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Rapidement, monsieur Locat, parce qu'on dépasse l'heure pour la levée de l'assemblée!

4685 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Bon, j'avais donc une question, peut-être pour les gens dans la salle, donc si j'ai bien compris, pour que les gens comprennent!

4690 Quand il y a de l'acidité dans votre estomac, vous prenez du lait ou quelque chose pour neutraliser, donc les carbonates qui sont présents dans la roche viennent aider à neutraliser l'acidité qui peut être généré par les sulfures, entre autres la pyrite, j'imagine.

4695 Premièrement, est-ce que vous pensez que le mélange que vous avez dans votre laboratoire sera aussi homogène, en termes de ratio carbonate-pyrite, admettons, que ce qu'il y aura dans toute la halde?

4700 Autrement dit, est-ce qu'il y a pas des risques que selon la façon dont ça va être excavé, que lorsque vous allez refaire la pile, peut-être que vous aurez pas les mêmes proportions que ce que vous avez en laboratoire?

PAR M. BRUNO BUSSIÈRES:

4705 Dans le cadre du projet, on n'a pas travaillé qu'un seul échantillon. J'ai pas eu le temps de tout montrer, mais on a sélectionné neuf (9) échantillons, et ce qu'on essaie de faire, c'est toujours d'avoir le "worst case", le pire cas, le cas moyen et le cas qui est le plus favorable, puis on regarde le comportement. Les comportements étaient relativement semblables.

4710 Donc on peut pas penser que ça serait très différent, qu'il y aurait des zones très différentes dans les piles.

PAR LE COMMISSAIRE:

4715 Une autre question! Ma compréhension dans certains cas des problèmes de génération d'eau acide impliquent des bactéries. Et puis c'est très commun, entre autres dans le cas de la mine Doyon, et je ne vois pas ici, j'ai pas vu dans votre protocole l'inclusion de bactéries.

Qu'est-ce que vous en pensez?

4720 **PAR M. BRUNO BUSSIÈRES:**

Normalement, quand on reçoit des échantillons qui viennent du labo, ces bactéries-là sont en place, quand ça vient du terrain, pardon, et qu'on les utilise dans le laboratoire.

4725 Puis ce qu'il faut savoir aussi, c'est que ces bactéries-là commencent à être actives à des pH inférieurs à quatre point cinq (4,5 pH), quatre (4 pH).

4730 Dans ce cas-ci, on est dans des pH nettement supérieurs, donc l'activité bactérienne est probablement – les bactéries sont presque toujours là, malgré qu'on essaie de les enlever, elles sont toujours là – et il est fort probable que peu importe si on les avait implantées, inoculées ou pas, ça aurait absolument rien changé, tout simplement à cause du pH et des conditions qu'on a observées qui sont pas en conditions disons favorables pour l'activité bactérienne.

PAR LE COMMISSAIRE:

4735

Et peut-être une dernière question! Une demande plutôt.

4740 Étant donné que vous n'avez pas encore de résultats concluants, et puis qu'on parle quand même, une fois que la halde à stériles est là, elle va être là pour quand même plusieurs générations, de voir quels seraient d'après vous les scénarios, on en a parlé souvent, le "worst case scenario" dans votre laboratoire, mais peut-être que le promoteur pourrait nous faire un "worst case scenario" de qu'est-ce qu'il entendrait faire advenant le cas où les stériles pouvaient être considérés acidogènes.

4745 On aimerait avoir votre opinion sur les impacts que ça pourrait avoir sur votre projet.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

4750 Donc vous voulez qu'on vous dépose un document en ce sens? C'est quelque chose qui pourra être regardé dans notre plan, qui pourrait être ajouté dans notre plan de fermeture. Mais on pourra faire une note spécifique pour ce point-là, monsieur le Commissaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

4755 Est-ce que vous pourriez la réaliser, ça vous prendrait combien de temps pour la réaliser? Supposons qu'on termine demain! Blague à part!

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

4760 Tout concerne le recouvrement, monsieur le Président. Donc c'est de faire les calculs. C'est beaucoup plus monétaire.

4765 Donc la situation est quand même assez simple. C'est pas tellement compliqué à gérer. Si ça démontrait un potentiel de génération, on irait en désulfuration, donc enlever le soufre, et on pourrait recouvrir avec du résidu désulfuré ou tout simplement, on pourrait prendre un autre couvert.

4770 Donc ce sont des scénarios qu'il faudrait regarder et chiffrer. Il y en a plusieurs. Donc c'est difficile de faire ça dans un délai très très court, mais on pourrait vous déposer quelque chose par écrit.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, par exemple, pouvez-vous déposer quelque chose, je sais pas, moi, au cours de la semaine prochaine?

4775

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

Sans problème.

4780

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon, c'est ça qui est important. Merci beaucoup.

PAR M. SIMON LAQUERRE:

4785

Ma deuxième question est très très courte! Pourquoi est-ce que les faces sud et ouest de la halde à stériles ne seront pas revégétalisées?

PAR LE PRÉSIDENT:

4790

Monsieur David.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

4795

Le côté sud, nous l'avions pas restauré parce que c'était une question d'esthétique, et les gens nous avaient posé la question et nous avaient demandé, lorsqu'on a fait le sondage, le côté esthétique était très très important.

4800

Comme j'ai mentionné, je connais pas beaucoup de haldes qui sont restaurées et nous, par tous les points de vue, les points visuels que nous avons pris tout le tour de la ville, on couvrait tout l'ensemble.

4805

Il y avait une section au sud qu'on n'a pas ajouté de couvert végétal pour cette section-là pour des raisons esthétiques.

PAR LE PRÉSIDENT:

Le territoire, est-ce qu'il est sécurisé?

4810

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

Tout l'ensemble du territoire est sécurisé, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

4815

Puis du côté est, c'est la même raison?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

4820

C'est la même chose, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

4825

Merci. Donc je vous donne rendez-vous, on va arrêter nos travaux, suspendre pour aller souper, on reviendrait à sept heures (7 h).

Les travaux reprennent à sept heures (7 h), puis je vous remercie de votre collaboration.

4830

SÉANCE AJOURNÉE AU 12 MARS 2009 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

4835

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

4840

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.

4845